

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Moissac

Communauté de Communes Terres des Confluences

PETR Garonne Quercy Gascogne

Avenant – Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par Michel WEIL, son Président

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne, représenté par Jean-Michel BAYLET, son Président

La Communauté de Communes Terres des Confluences, représentée par Dominique BRIOIS son Président

La Commune de Moissac, représentée par Romain LOPEZ, son Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération 01-03 décembre 2019 relative à l'approbation du contrat Bourg Centre de la Commune de Moissac,

Vu la délibération n° CP / 2023-07 / 12.05 de la Commission Permanente du 7 juillet 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Moissac en date XX/XX 2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Terres des Confluences en date du XX/XX 2024,

Vu la délibération du PETR Garonne Quercy Gascogne en date du 13/10/2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie et les dispositifs liés

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Tarn et Garonne en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :**Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, approuvé le 11 octobre 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyenne (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
Sont principalement concernées les communes de : Castelsarrasin, Saint Nicolas de la Grave et la Ville Dieu du Temple.
- En actualisant certains éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes Terres des Confluences, le PETR Garonne-Quercy-Gascogne, la commune de Moissac en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires et l'EPFO.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Moissac, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat ;
- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le maillage des infrastructures de mobilité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garonne Quercy Gascogne, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

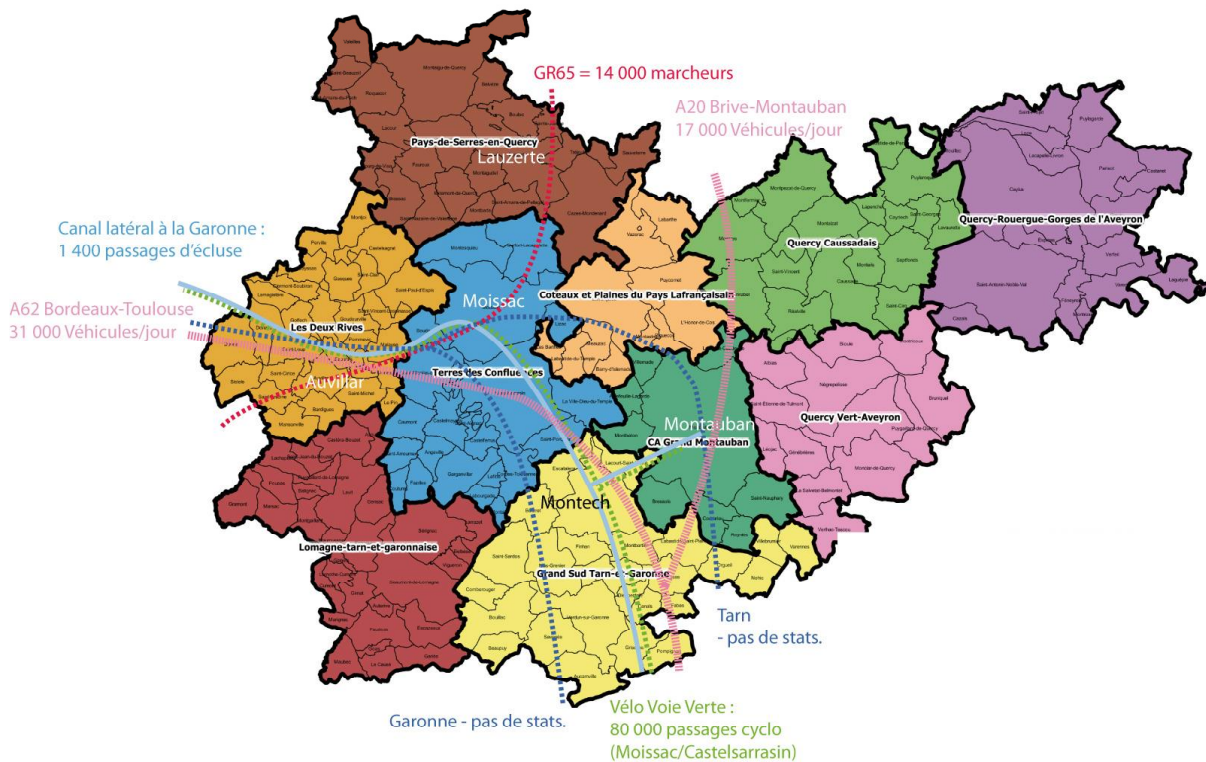
Article 2 : Contexte et enjeux

Rappel du contexte et enjeux :

Présentation de la commune et du territoire intercommunal

Ce contrat est porté par la commune de Moissac et par la communauté de communes Terres des Confluences (CCTC), composée de 22 communes situées dans le Département du Tarn-et-Garonne Cette intercommunalité représente 42 170 habitants sur 451 km² et constitue un formidable bassin de vie puisqu'il se situe à la confluence du Tarn et de la Garonne, autour de deux villes moyennes que sont Castelsarrasin et Moissac et au carrefour de voies de communication telles que le Canal des deux mers, l'autoroute A62, le chemin de fer de Toulouse - Bordeaux.

Il est également un puissant levier de développement économique, touristique et culturel par la richesse de ses paysages qui s'étendent des coteaux du bas Quercy aux coteaux de la Lomagne, la diversité de ses activités agricoles caractéristiques de son identité.



Ce territoire appartient au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garonne Quercy Gascogne créé en décembre 2015 qui regroupe au 1er Janvier 2017, 6 Communautés de Communes (141 communes).

En résumé, la commune de Moissac bénéficie d'un emplacement géographique stratégique à 70 km de la métropole toulousaine qui connaît une des plus fortes poussées démographiques de France, sur un axe autoroutier important Toulouse – Bordeaux. Mais la commune dispose d'un vaste territoire de 86 km², traversé par une rivière et une voie ferrée, bordé au nord par un relief prononcé.

1 - Logement et quartiers prioritaires politique de la ville

ATOUTS	FAIBLESSES
LOGEMENT	
3 OPAH : 1985-1987 1993 – 1995 2012 - 2019 OPAH-RU après 2019	Un parc de logements ancien en centre-ville (majorité antérieure à 1945) avec des difficultés d'accessibilité et sans extérieur, qui ne répond pas à la demande de potentiels habitants (familles ou seniors), et qui connaît des contraintes fortes : <ul style="list-style-type: none"> - Dues au périmètre classé. - Dues au PPRI = progression de la vacance en centre-ville (de 3 à 17% en centre-ville en 4 ans). L'abandon du NPNRU en 2020 dû à l'absence d'investisseurs publics ou privés. Contrat de ville 2024-2030 prévoit un volet logement.

	Absence d'un service de police de l'urbanisme (règles urbanisme non respectées) qui ne rend pas visible les investissements sur les façades et sans action coercitive en cas d'infraction au RLP
Des prix d'immobilier meilleur marché que dans les métropoles (en 07 juillet-2023 : 1600€/m2 pour une maison, 1200 €/m2 pour un appartement)	Une offre de grands appartements (43% de T5 dont 50% sont vacants), inadaptée à la demande (taille, absence de jardin, étage).
Une AVAP applicable depuis 2020 : protection du patrimoine sur 3 secteurs et mise en œuvre du dispositif Malraux possible (réduction d'impôt de 22% pour investisseurs privés) ainsi que la labellisation par la fondation du Patrimoine.	Des coûts de rénovation élevés au regard des contraintes architecturales/patrimoniales, rarement compatibles avec l'investissement privé (en juillet- 2023) : <ul style="list-style-type: none"> • Coût construction neuf : env. 1 800 € / m2 – • Coût rénovation hors acquisition du foncier : 1 800€ / m2 sur bien « patrimonial », • Coût rénovation : 1 000€ / m2 sur bien hors AVAP.
Un contrat de ville sur 2 QPV, incluant une OPAH avec mesures coercitives : déclaration locative, lutte contre le Logement Indigne	Un développement du nombre de logements insalubres et des marchands de sommeil, éloignant les investisseurs privés : une absence d'outil efficace contre le surpeuplement dans les logements dont les causes sont à identifier Des linéaires peu qualitatifs sur des emplacements touristiques (bd Léon Cladel, rue du Pont) altérant la perception des visiteurs de la ville
	Une demande de logements sociaux en hausse depuis 3 ans alors que l'offre est inférieure à la moyenne départementale
OPPORTUNITES	MENACES
Une volonté de requalifier les espaces publics dans le centre (place de la liberté, place Falhière, esplanade Montebello etc.)	Une dynamique d'emploi sur le bassin qui stimule peu les nouvelles installations de nouveaux/jeunes ménages
Des opérations réalisées de requalification d'espaces publics (Impasse de la Concorde avec ses petits jardins) qui peuvent servir de show-rooms pour recréer de la mixité sociale	Des points de dureté foncière importants qui seront identifiés dans un plan guide à venir Des espaces du domaine public de la commune qui ont été annexés par des privés sans autorisation (type jardin), sans harmonisation (le long du Bd Léon Cladel)
Un stock de friches disponibles : créer des logements de taille et avec les équipements attendus (accessibilité, connectivité) S'appuyer sur les investissements réalisés depuis 2021 pour dynamiser les requalifications	Friches inexploitées donnant un sentiment d'abandon et pouvant entraîner un risque sanitaire
Préparer les infrastructures Une étude urbaine réalisée lors du NPNRU avec de grandes orientations stratégiques (végétalisation, cheminement, ouverture vers le Tarn)	Nécessité de détecter les opportunités foncières (au sein d'un plan guide) pour lancer des opérations de curetage avec des moyens juridique set financiers adaptés

2 – Equipements et services

ATOUTS	FAIBLESSES
TERRITOIRE	
<p>Un bipôle composé de 2 villes distantes de 7 km ayant chacune une identité propre et complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moissac : santé, arboriculture, tourisme - Castelsarrasin : sous-préfecture, militaire et industrielle 	<p>Un étalement urbain (8600 ha) dû à la compression de la ville entre coteaux et Tarn : (contraintes PPRI, privatisation des « points de vues » sur les coteaux) = altération de la centralité (mitage important) et développement du tout-voiture.</p>
COMMERCE	
<p>244 établissements commerciaux au total dont 160 dans le secteur des services</p> <p>= un appareil de commerces de proximité assez dense avec une signature prononcée sur les métiers de bouche qui a su faire preuve de résilience par rapport à la pandémie</p> <p>Des commerces bien engagés dans la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite</p> <p>Une baisse marquée de la vacance commerciale depuis 3 ans (- 30%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une concurrence territoriale importante sur le pôle de Montauban, à 29 km qui offre 2200m2 de grandes surfaces /1000 habitants, provoquant une évasion commerciale non quantifiée • Pas d'attractivité pour des locomotives commerciales type franchise (superficie trop réduite et densité commerciale trop faible) • Des loyers de locaux commerciaux trop élevés au regard de l'évolution des CA des commerçants • Un étalement des commerces le long de l'axe Moissac – Lafrançaise qui nuit à la centralité • Un marché de plein vent dont l'offre s'appauvrit
SERVICES AUX PUBLICS	
<p>Des services bien dimensionnés en centre-ville sur les plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administratifs (création de 2 France Services Centre-ville en 2021 + Sarlac en 2023) ▪ Des services spécifiques d'accès aux droits (CIDDF, Montauban Services, etc). ▪ Culturels : médiathèque, cinéma, médiation patrimoniale, école de musique... ▪ Educatifs (2 collèges, 2 lycées -1 général et 1 agricole) ▪ Petite enfance (renforcement de l'offre Crèche en 2023, ASLH, CLSH) ▪ Médicaux (hôpital, EHPAD) ▪ Installations sportives (3 stades, 1 city stade, 2 gymnases, sport sur rivière) 	<p>Sur 5 ans, au regard de la pyramide des âges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit de garde d'enfants - Accélération du déficit de médecins généralistes et de dentistes - Offre d'enseignement (lycée, supérieur) à surveiller (difficultés à recruter), diversifier et enrichir : à noter le retrait d'organismes de formation depuis 3 ans (Instep, Greta, Afpa) <p>Un réseau de pistes cyclables non continue, provoquant de l'insécurité, passage exposés.</p>
EQUIPEMENTS	

Un niveau d'équipement de proximité, d'activités culturelles et sportives, secondé par un tissu associatif important, adapté à la commune Un programme de rénovation des équipements sportifs ambitieux, porté par les orientations du contrat de ville sur le sport pour tous.	Peu d'aires de jeu pour jeunes enfants
PATRIMOINE	
Patrimoine avec un rôle d'attractivité de la commune incontestable (estimé à 285000 visiteurs/an), permettant le maintien d'une offre d'hébergement et de restauration. Deux labels qui témoignent de la richesse patrimoniale du centre-ville : - Une abbaye inscrite au Patrimoine mondial au titre des chemins de Compostelle - Moissac ville d'art et d'histoire	Des contraintes pour l'aménagement des espaces publics et la réhabilitation des bâtiments induites par la présence de ces sites classés (AAP, par secteur, zone tampon Unesco, PDA)
SECURITE	
Des forces de l'ordre visibles (13 agents de police municipaux) Présence d'une gendarmerie Une délinquance en baisse	Un sentiment d'insécurité qui persiste
FISCALITE	
Quasi stable au niveau communal depuis 2014	Des charges récurrentes importantes (2M€ / an pour entretenir 80 000m2 de locaux municipaux + 200 km de voirie) Des recettes fiscales limitées Un effort fiscal sup. à la strate qui rend le territoire peu attractif sur ce plan
OPPORTUNITES	MENACES
Des équilibres ZAE/commerces de centre-ville à établir Un accompagnement à l'entrepreneuriat important (IMTG, ADIE, BGE, ...) Une politique fiscale favorable du fait du contrat de ville (CFE et taxe foncière allégées)	Une concurrence territoriale qui crée une évasion commerciale sur les ZAE Des commerçants pas toujours fédérés 30% des commerçants/artisans ont plus de 55 ans : une nécessité de trouver des repreneurs altérée par des financements bancaires souvent gelés
Des entités urbaines à connecter entre elles,	
Un marketing territorial à développer basé sur les nombreux labels obtenus par la ville	

Une offre touristique à développer et à diversifier	
Offrir un pôle de santé de qualité	Concentration des généralistes et des spécialistes dans les pôles urbains

3 – Démographie et profil de la population

ATOUTS	FAIBLESSES
DEMOGRAPHIE	
A proximité (50 minutes) de la métropole toulousaine qui connaît des croissances démographiques fortes	<p>Une population vieillissante notamment en centre-ville : 23% de plus de 65 ans.</p> <p>Une population en situation de précarité avec 45,7% de la population sous le seuil de pauvreté.</p> <p>Une importante main d'œuvre arboricole saisonnière issues de 2 communautés distinctes sur le territoire</p>
Un réel dynamisme démographique : +1,5% par an de 2015 à 2021, la plus forte poussée du Tarn-et-Garonne	Des ménages à revenu inférieur à la moyenne départementale concentré sur les 2 QPV, dont un en hyper centre
	La croissance démographique et la pyramide des âges vont générer davantage de besoins notamment pour la garde d'enfants (sensibilisation sur ce type de profession) et la médecine générale et spécialisée.
OPPORTUNITES	MENACES
Devenir attractif avec des équipements / des services de qualité/ des logements qui correspondent à la demande	Financement peu aisé pour développer des équipements en adéquation à la démographie (autofinancement limité par la pression fiscale)
A proximité de la future ligne LGV reliant Toulouse à Bordeaux (Montauban-Paris : 2h40) qui renforcera l'attractivité de cette partie du territoire, notamment en terme démographique.	

4 – activités et transport

ATOUTS	FAIBLESSES
EMPLOI	
Une excellence reconnue dans le domaine arboricole , 1 ^{er} secteur d'emploi après l'économie résidentielle (le bassin moissagais)	<p>Une économie à faible valeur ajoutée, peu exportatrice de richesse</p> <p>Une grande dépendance de la redistribution de revenus</p>

<p>produit 350 000 t de fruits sur les 500 000 de l'ex-région Midi Pyrénées) ;</p> <p>Un label touristique de référence au sein de la région : Grand Site Occitanie qui s'appuie aussi sur une Abbaye classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle</p> <p>Une offre de tiers-lieux qui se déploie sur le territoire</p> <p>Une réserve d'immobilier tertiaire important (8000 m2 de libre)</p>	<p>Des activités saisonnières (arboriculture sur 6 mois et tourisme sur 4 mois) qui précarisent la population active (20 000 contrats agricoles par an)</p> <p>Une saison touristique trop courte et trop tournée vers le tourisme d'itinérance pour assurer un équilibre financier pour des investissements conséquents</p>
CADRE DE VIE	
Des espaces publics en partie rénovés, avec des points de vue de qualité	Une densité urbaine importante en hyper-centre, peu végétalisée
TRANSPORT	
<p>Un réseau de routes, autoroutes et voies d'itinérance douce exceptionnel</p> <p>Une desserte de la gare de Moissac par la SNCF et des lignes de train régionaux qui ont été développées à destination des pôles d'emploi toulousains et agenais depuis 2020</p>	<p>Un étalement urbain et un mitage incompatible avec des solutions de transports en commun intra urbain.</p> <p>Des discontinuités en matière de déplacement doux et des reliefs qui favorisent le tout voiture, avec un impact sur les espaces de stationnement</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développer l'emploi à haute valeur ajoutée sur le territoire intercommunal</p> <p>Un PLUIH qui limite le mitage territorial</p>	<p>Une concurrence territoriale</p> <p>L'absence d'un éco-système attractif pour des emplois qualifiés</p> <p>L'absence d'offres qualifiés pour le conjoint</p>
Anticiper les départs en retraites des actifs de la sphère présentielle (identifier les cédants potentiels, mise en place d'aides à la reprise)	
Préparer les infrastructures et aménagements de manière durable (végétalisation, transports, connectivité)	Manque d'opérations à long terme basée sur la capacité à préempter et effectuer des opérations de curetage : point de dureté foncière

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Dans le contexte et les enjeux précédemment relevés, la commune de Moissac s'engage dans des actions volontaristes pour renouer avec l'attractivité de la ville en capitalisant sur ses atouts, notamment ceux issus de sa position géographique et de la qualité de ses accès, aux portes d'une métropole d'envergure européenne, tout s'insérant dans le projet territorial.

La stratégie s'articule autour des axes stratégiques :

1 : développer une offre attractive d'habitat

Les diagnostics issus du Contrat de Ville ont permis d'identifier des points durs en matière d'habitat :

- un habitat dégradé, parfois indigne, souvent inadapté aux occupants
- des logements qui ne correspondent pas aux demandes des seniors (accès en étage, taille du logement) et des familles arrivant sur le territoire (maison avec jardin)
- des logements énergivores qui fragilisent davantage leurs occupants
- une densité urbaine présentant peu d'aménité en hyper centre
- qui aboutissent à **un taux de vacance élevé (17% en centre –ville)**

Objectifs
Recycler et rénover l'habitat ancien dégradé
Rénover les logements indignes et les remettre sur le marché
Valoriser le patrimoine architectural qu'offre la ville (hôtels particuliers, villas des années 30) détecté par l'AVAP
Valoriser l'image des maisons de ville, aujourd'hui peu demandée par les nouveaux habitants

2 : Maintenir et développer les fonctions de centralité

Avec un étalement urbain important (86 km² pour 13 000 habitants), la ville doit faire face à deux difficultés :

- un entretien coûteux de sa voirie ;
- une mobilité liée à l'utilisation de voiture (absence de transport collectif et recours limité au vélo du fait du relief) qui génère une exigence accrue en matière de parking en hyper-centre. Même si l'offre en stationnement (plus de 1000 places en centre-ville) est importante, cette exigence favorise le commerce en périphérie où le stationnement est proche des magasins et gratuit.

Cette situation aboutit à un **taux de vacance commercial élevé** (28% en centre –ville – source AID 2019). Si cette vacance est en forte baisse depuis 3 ans, le tissu est fragile.

Toujours dans l'objectif de densifier le parcours marchand, il sera nécessaire de combler les dents creuses (boutiques vides), requalifier des bâtiments en friche mais également des équipements très visibles qui ne sont plus utilisés tels que le tribunal.

De plus, les projections démographiques et les ambitions de la commune en matière de croissance de la population montrent la nécessité de remise à niveau de certains équipements ou la création de nouveaux qui font actuellement défaut. C'est particulièrement le cas pour l'offre de médecine libérale, qui sous 5 ans, va connaître un déficit important sur le territoire (50% des médecins généralistes partiront en retraite). Il s'agit donc d'attirer des successeurs et remplaçants alors qu'une pénurie existe au niveau national et que nombre de territoires sont dans cette situation. Dans ce contexte de concurrence territoriale, des actions volontaristes sont encouragées par le Département du Tarn-et-Garonne dans son Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour faciliter l'installation de professionnels de santé.

Objectifs
Equilibrer les ZAE et le commerce de proximité

Accueillir des activités de tertiaires en hyper-centre/ convertir des bureaux en logements
Booster l'activité économique du centre-ville
Rendre le quartier du Sarlac plus attractif et le connecter au centre-ville
Lutter contre la désertification médicale et développer l'offre de soin
Aménagement des espaces publics et requalification de friches

3 : inscrire Moissac dans les transitions du XXI ème siècle

La ville de Moissac s'appuie sur une histoire certes riche mais qui aujourd'hui ne correspond pas toujours et aux nouveaux défis climatiques et aux parcours de vie des habitants. Il s'agit d'anticiper les nouveaux modes de vie en scrutant les besoins des familles jusqu'aux seniors, notamment en matière d'accessibilité et d'établir une vision long terme de la ville sur des actions qui s'étalent dans le temps : végétalisation pour répondre aux tensions dues au réchauffement climatique, curetage d'ilots pour aérer le tissu urbain.

Objectifs
Limiter le mitage, combler les dents creuses sur les coteaux en proximité du centre-ville afin de limiter le recours à la voiture, économiser le foncier
Repositionner des parkings et repenser leur usage
Développer les modes de déplacement doux, végétaliser les espaces publics
Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

4 : développer la notoriété et le rayonnement de la ville de Moissac

La commune de Moissac dispose d'équipements stratégiques tels que la gare, l'hôpital et un bon niveau d'équipement dédié à l'éducation (lycée, écoles, gymnases) qui actuellement sont des atouts forts de son attractivité.

La commune dispose également d'une attractivité touristique grâce à ses bâtiments historiques et sa voie verte. La commune voit son flux touristique fortement restreint sur un périmètre autour de l'abbaye, alors qu'il existe des actifs touristiques remarquables très proches (800 m du Tarn, 500 m des coteaux, 500 m du parcours des savoir-faire, 2 km du Pont Canal). Il s'agit d'abord de repenser le marketing territorial pour faire connaître cette diversité, de repositionner l'office de tourisme à proximité du principal point d'attraction de la commune, d'améliorer l'accessibilité et la valorisation de l'abbatiale.

L'objectif est d'orienter davantage le flux touristique à travers l'hyper-centre pour irriguer la ville, allonger la durée du séjour et vendre des nuitées.

Objectifs
Rendre attractive l'ensemble du centre-ville jusqu'au Tarn (cœur emblématique du Grand Site Occitanie)
Attirer les flux vers l'abbaye et les commerces
Valoriser l'espace public et l'architecture médiévale
Améliorer l'accessibilité aux sites touristiques
Maintenir ce patrimoine millénaire pour les générations futures
Cultiver le sentiment de fierté de la part des habitants

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 22-28, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de Terres des Confluences :

Un nouveau projet de territoire à l'échelle de la communauté de Communes Terres des Confluences a été adopté en juin 2023 dont les principaux enjeux sont :

- Être ambitieux en matière de développement économique, commercial et artisanale, permettant à la CC Terres des Confluences de confirmer et conforter son rôle à l'échelle départementale et dans l'axe Bordeaux-Toulouse
- Adapter et développer l'offre en équipements publics structurants et de proximité, en favorisant les synergies à l'échelle du territoire ;
- Promouvoir un territoire des proximités et de la solidarité, connecté aux réseaux de communication, favorable au bien-être des populations ;
- Poursuivre les efforts de diversification du parc de logements, de sorte à répondre à la diversité des parcours de mobilité résidentielle sur le territoire ;
- Reconquête urbaine des centres historiques avec des actions en faveur d'une redynamisation urbaine et patrimoniale (remise sur le marché des logements les plus vétustes, requalification de l'espace public, etc.)
- Soutenir l'économie agricole et forestière ainsi que la préservation des espaces naturels à forte valeur environnementale (vallée du Tarn) ou paysagère (collines cultivées et boisées) pour assurer leur pérennité voire leur valorisation touristique.
- Favoriser une logique de mise en réseau des polarités du territoire (interne) et les territoires voisins (externe) avec la structuration d'une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle

AGIR ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE UN TERRITOIRE D'AVENIR

LES AMBITIONS



- du territoire de projet PETR Garonne Quercy Gascogne

Le PETR Garonne Quercy Gascogne rassemblant les 6 Communautés de communes de l'Ouest du département et 139 communes, offre un appui à l'ingénierie territoriale de ses collectivités, principalement **pour la mobilisation des subventions publiques en faveur des projets locaux.**

Le PETR constitue le cadre des contractualisations à son échelle des politiques de développement local menées par l'Etat, la Région (également autorité de gestion de fonds Europe) ou le Département.

Le projet de territoire 2021-2027 du PETR (adopté en décembre 2022) constitue **le socle stratégique des contrats du PETR** signé avec les partenaires financiers, qui accompagnent le développement de notre territoire.

4 contrats sont ainsi animés par le PETR :

- **Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 de la Région** (approuvé en Commission Permanente de la Région le 7/07/2023) entre la Région, le PETR et ses 6 communautés de Communes, et le Département en cosignataires,
- **Le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026** de l'Etat (*dénoté Contrat de Relance et de Transition écologique à sa signature*), signé fin 2021 entre l'Etat, le PETR et le Département,
- Les programmes Européens : **programme LEADER 2014-2022** (en cours d'achèvement) et le nouveau programme **LEADER 2023-2027, FEDER 2021-2027 priorité 5** nouveau dispositif en lien avec le CTO,
- **Le contrat Territoire d'industrie Phase 2 - 2023-2027** à l'échelle de l'interdépartementale Gers-Tarn et Garonne (2 PETR) initié par l'Etat et copiloté avec la Région (prolongation en cours).

Le dispositif des contrats « Bourgs-Centres » de la Région est un sous ensemble du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Garonne Quercy Gascogne, et en parallèle le dispositif Etat des Petites Villes de Demain est lié au CRTE Garonne Quercy Gascogne. Le PETR est associé à la signature des contrats des communes engagées dans ces démarches qui le sollicitent, **ces dispositifs rejoignant les 4 défis de la stratégie du projet de territoire** du PETR, à savoir :

- Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale,

- Garantir une accessibilité renforcée aux services,
- Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire,
- Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de Terres des Confluences

Pour cette seconde génération de contrats Bourg Centre ou les nouveaux contrats qui pourraient voir le jour, la Communauté de Communes Terres des Confluences accompagne les communes sur le plan financier exclusivement sur les projets indiqués dans les Plans Pluriannuels d'Actions annexés à chaque contrat, validés annuellement en Comité de Pilotage. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. Une convention précisant le plan de financement et les obligations en matière de communication liant les parties fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

L'aide financière sera destinée uniquement aux dépenses d'investissement bénéficiant d'autres cofinancements, à parité égale avec la commune et avec un reste à charge minimum de 20% de la commune. Cette aide n'est pas cumulable avec le fonds de concours mais cumulable avec l'aide intercommunale dédiée aux communes labellisées Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain. *Cette disposition sera effective sous réserve de son approbation en conseil communautaire du 11 avril 2024.*

- du territoire de projet du PETR Garonne Quercy Gascogne

Pour cette seconde génération des contrats « Bourgs-Centres ou pour les nouveaux contrats qui seraient signés, le PETR continuera à apporter son soutien en ingénierie aux collectivités et porteurs de projets concernés.

Pour la mise en œuvre des contrats « Bourgs-Centres » (après leur signature), cet appui portera sur :

- L'aiguillage dans les dispositifs financiers ou les partenaires techniques à consulter,
- L'optimisation des plans de financement des opérations projetées pour mobiliser au mieux les subventions publiques,
- Leur inscription dans les programmations annuelles des contrats et le suivi des acquisitions de subventions,
- L'orientation de certaines opérations vers l'éligibilité à des fonds Europe (LEADER(FEADER)/FEDER (Priorité 5 ou autre),
- Conseils sur les dossiers de subvention Etat, Région, Europe,
- Pour certains porteurs nécessitant un accompagnement initial, plus ciblé, le PETR peut également solliciter ses partenaires de l'Adefpat ou du DLA 82 pour enclencher une formation-développement (individuelle ou collective).

Cet accompagnement se fait en appui et en lien étroit avec chaque développeur territorial des Communautés de communes du PETR.

Chaque opération sollicitant une subvention de la Région, de l'Etat, du département ou de l'Europe lié aux contrats animés par le PETR **doit être connue et inscrite dans les programmations examinées annuellement avec les financeurs**. Il est important de transmettre une copie du dossier de subvention déposé auprès des financeurs au PETR, pour s'assurer de cette inscription.

- autres contributions

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPFO accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Moissac et la Communauté de Communes de Terres des Confluences, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de Tarn-et-Garonne et modalités d'intervention et contributions du Département de Tarn-et-Garonne

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son rôle de garant des solidarités territoriales, le Conseil départemental de Tarn et -Garonne a défini un ensemble de politiques d'aides en faveur des communes et communautés de communes. Dans le cadre du dispositif « Bourg centre », les politiques mobilisables relèvent de plusieurs domaines. Ces politiques sont présentées de manière exhaustive dans le guide des aides départementales - édition 2023.

*** Soutien à l'ingénierie territoriale**

Le Département pourra mobiliser des moyens en matière d'ingénierie pour définir, piloter, animer le programme « Bourg centre » mais aussi pour mener des études externes notamment des études thématiques en faveur du développement local, de l'aménagement du territoire, et soutenir la

mobilisation d'une ingénierie interne dans le cadre de réponse à appels à projets ou le lancement de projets innovants. Dans ce cadre le conseil départemental peut apporter un complément aux aides de l'Anah (qu'il octroie par délégation de l'Agence - cf ci-dessous) en co-finançant les études pré-opérationnelles OPAH et OPAH - Renouvellement Urbain (RU).

* Assistance technique gratuite

Le Département pourra déployer en outre une assistance technique départementale gratuite au montage de projet des communes et communautés de communes et ce conformément au décret du 14 juin 2019 rendant éligibles à ce dispositif les communes de moins de 5000 habitants et les communautés de communes de moins de 40 000 habitants. La régie Tarn-et-Garonne Conseils aux collectivités est en mesure de proposer un panel de missions d'assistance à la carte dans la limite d'un plafond d'interventions de 10 jours, autour d'une opération (bâtiment, aménagement de village, équipement sportif, assainissement...). Par ailleurs, la régie pourra apporter une aide méthodologique et des conseils autour de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

* Soutien aux investissements publics

Le Département est un partenaire historique des collectivités locales en Tarn et Garonne et dispose d'un large panel de politiques de soutien à l'investissement dont les régimes d'aides varient en fonction de la nature des travaux. Dans le cadre du dispositif « Bourg Centre », le soutien financier du Département s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets et au regard des politiques d'aides en vigueur.

Aussi, les communes et communautés de communes ont la possibilité de solliciter un accompagnement financier du Département dans le cadre d'un contrat d'équipement, sur une durée de 3 à 5 ans. Le plan de relance départemental voté le 27 octobre 2021 prévoit un régime de bonification des aides pour tous les projets mis en contrat.

* Soutien à la production de logements sociaux communaux

Les communes de moins de 7500 habitants peuvent bénéficier d'aides départementales pour la rénovation de logements à la condition que la collectivité sollicite l'agrément de l'opération au titre des Palulos (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale), conventionnés à l'APL et dont les loyers seront plafonnés.

Cet agrément est accordé par le conseil départemental, délégataire des aides à la pierre.

* Soutien à l'animation de dispositifs territoriaux d'amélioration de l'habitat

Le Département viendra en soutien aux actions visant à lutter contre le mal logement des publics fragiles et contribuera à la revitalisation des petites villes et des bourgs dans les territoires ruraux en finançant, pour le compte des collectivités locales et PETR, les missions de suivi, -animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat éligibles aux aides ANAH (OPAH, OPAH-RU...)

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),

- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique.** (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques **ARIS**

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Moissac et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre de Moissac
- La communauté de communes Terres des Confluences,
- le PETR Garonne-Quercy-Gascogne
- la Région,
- le Département

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Moissac (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés la commune de Moissac et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

Le Maire de la Commune de Moissac Romain LOPEZ	Le Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences Dominique BRIOIS	Le Président du P.E.T.R. Garonne – Quercy-Gascogne Jean-Michel BAYLET
Le Président du Département du Tarn-et-Garonne Michel WEILL	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Carole DELGA	



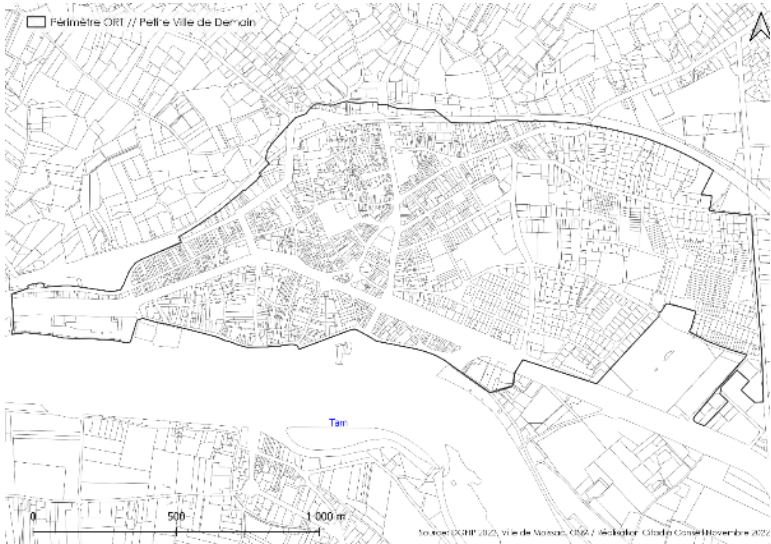
Annexe 1 : FICHES ACTIONS 2022-2024
CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028 - PVD 2021-2026



L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Axe Transversal	Fiche action 0.1
Pilotage des programmes de renforcement des centralités PVD-Bourg centre	Création d'un poste de cheffe de Projet PVD
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>La ville de Moissac s'est engagée depuis 2019 dans le dispositif Bourg Centre au niveau régional et en 2021 a été lauréate du programme Petites Villes de Demain au niveau national. Ces deux dispositifs ont pour objet le renforcement des centralités. La fusion des gouvernances de ces dispositifs est requise afin d'en assurer la cohérence et l'efficacité, et un pilotage commun est nécessaire.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<p>Le programme Petite Ville de Demain renforce notamment la capacité humaine des équipes en finançant en partie le poste d'un chef de projet jusqu'en 2026.</p> <p>Véritable cheffe d'orchestre, la cheffe de projet a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De suivre la vie du projet de territoire et d'en définir sa programmation ; • Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ; • D'organiser le pilotage et l'animation territoriale du programme avec les partenaires ; • Contribuer à la mise en réseau nationale et locale. 	
Projet 0.1 : INGENIERIE DE PROJET	
<p>Descriptif : recrutement d'un chef de projet PVD, avec un rôle global de coordination du contrat bourg centre de la ville de Moissac.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>sans objet.</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : 70274€ / par an sur 3 ans .</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022-2026</p>	
<p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : DDT – Région</p> <p>Partenariat financier (plafonné à 45 k€)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque des Territoires • FNDAT • Département 82 	
<p>Liens avec autres programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PVD • Bourg centre • Contrat de ville • Grand Site Occitanie 	
<p>Indicateurs de suivi : fiche de poste</p>	
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'axe transversal « ingénierie de projet » permet de mettre en œuvre le projet des collectivités retenues au programme pour renforcer les fonctions de centralité recherchées dans le cadre du programme PVD – bourg centre.</p>

Axe Transversal**Fiche action 0.2**

Pilotage des programmes de renforcement des centralités PVD-Bourg centre

Elaboration d'un plan-guide

PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte

La ville de Moissac s'est engagée depuis 1985 dans 4 OPAH-(RU) et dans des actions d'aménagements publics notamment à visée touristique. Par sa candidature au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, elle a bénéficié en 2018 d'une étude urbaine traitant des volets Habitat, Espaces publics, Commercialité. En complément, une étude de mobilité a été déployée sur l'EPCI Terres des Confluences en 2023 et un premier schéma des modes doux a émergé. Il est donc nécessaire de regrouper tous ces éléments sur un plan-guide, tout en tentant de dupliquer des opérations d'aménagement qui correspondent aux attentes de futurs habitants (cf. impasse de la Concorde avec un lot de maisonnettes avec jardin).

PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques

Un plan-guide aide une commune à ne plus subir son développement. Il lui permet d'avoir un temps d'avance, de concrétiser un projet politique en matière d'urbanisme et d'aménagement. C'est aussi un outil de cohérence et d'aide à la décision pour les élus et services des collectivités. Avec une approche prospective, le plan-guide est conçu comme le trait d'union des parties prenantes qu'une commune pourra solliciter pour mettre en œuvre le projet : bureau d'étude spécialisé, aménageur, maître d'œuvre et les habitants et offre une vision long terme pour les investisseurs potentiels.

Projet 0.2 : PLAN GUIDE DE MOISSAC

Descriptif : En 2024, l'objectif sera de déterminer le périmètre d'intervention du (des) plan(s) guide (s), la maîtrise d'ouvrage et le dimensionnement de l'enveloppe financière.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
SO.

Maître d'ouvrage : CCTC/commune de Moissac

Coût estimatif : NC.

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, Région, CAUE, ABF, bureau d'études.

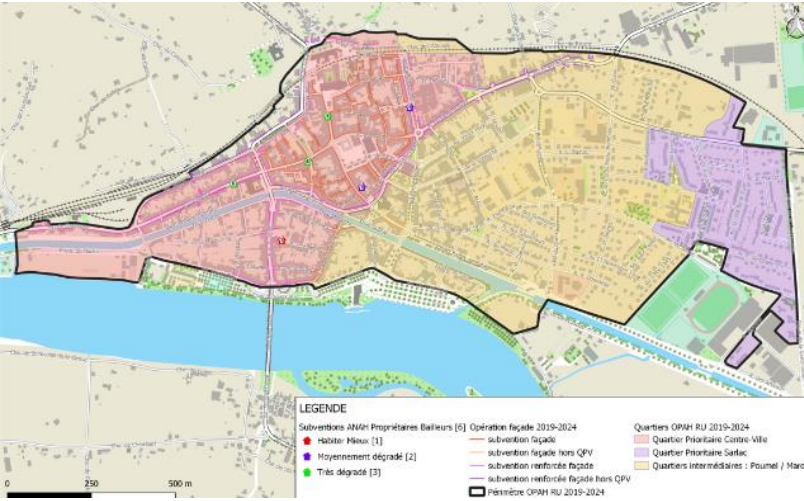
Partenariat financier : banque des territoires

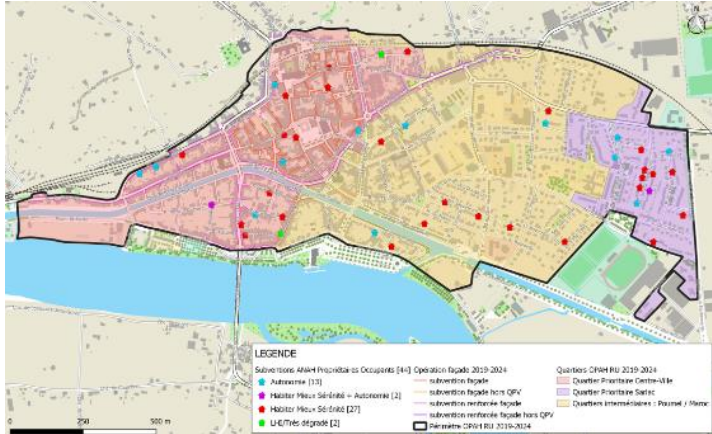
Liens avec autres programmes :



- PVD / ACV
- Bourg centre
- Contrat de ville
- Grand Site Occitanie



Indicateurs de suivi : CCTP, CR groupe de travail, plan (s)-guide livré

Axe 1	Fiche action 1.1
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	Déploiement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>La commune de Moissac s'est résolument engagée depuis 1985 dans des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat afin de répondre à des enjeux patrimoniaux et de d'offrir des qualités d'habitat conformes aux besoins des habitants. Elle a réalisé 3 OPAH puis s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain suite à l'inscription de son centre ancien en tant que quartier prioritaire en 2015. Le périmètre de l'OPAH RU est d'ailleurs directement issu de la définition de la géographie prioritaire, reliant les des QPV centre-ville et Sarlac par un quartier intermédiaire, dit quartier Poumel.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<p>L'objectif du déploiement de l'OPAH RU est de permettre la rénovation des logements ce qui contribuera à l'attractivité du centre-ville et favorisera la mixité sociale. L'OPAH-RU vient accompagner les propriétaires occupants et les bailleurs par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions incitatives (subventions) sur les domaines suivants : précarité énergétique, autonomie, logement très dégradé, complétée par des aides spécifiques communales (opération façades) - par des actions coercitives (Lutte contre le logement indigne) 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1a : DEPLOIEMENT DES ACTIONS INCITATIVES DE L'OPAH-RU</p> <p>Descriptif : Promotion de l'OPAH-RU et traitement des demandes de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU, avec l'appui d'un opérateur.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 706 422 € / an (action ANAH)</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p>	
<p>Partenaires concernés : <u>Partenariat technique</u> : opérateur Urbanis, DDT, ANAH, CAUE</p>	<p>Partenariat financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Total 706 422 € / an • Commune de Moissac : 205 100 € • Anah : 452 088 € • Conseil Départemental : 30 500 € • Banque des Territoires : 18 734 €

Liens avec autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> • PVD • Bourg centre • Contrat de ville
Indicateurs de suivi	Nombre de contacts / nombre de subventions accordées, taux de réalisation
Conséquence sur la fonction de centralité	Un habitat attractif en centre-ville
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1b : réalisation du bilan de l'OPAH-RU 2019-2024</p> <p>Descriptif : Réaliser l'évaluation de l'OPAH-RU 2019-2024 pour faire un bilan des actions réalisées et proposer des pistes pour la suite. Pour cela, la commune a prévu de mandater un bureau d'étude.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 18 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p>	
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenariat technique</u> : cabinet d'étude tiers</p> <p><u>Partenariat financier</u> : ANAH</p>
Liens avec autres programmes	Contrat de ville
Indicateurs de suivi	CCTP / Contrat de prestation
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre le centre-ville attractif – participer à la mixité sociale
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.2 : réalisation de l'étude pré-opérationnelle OPAH (RU)</p> <p>Descriptif : Lancer une étude pré-opérationnelle pour caler un nouveau programme d'amélioration de l'habitat : redimensionnement des objectifs et des aides, choix du type d'OPAH (fusion éventuelle avec l'OPAH intercommunale ou prise de compétence OPAH RU intercommunal, OPAH copro...), redéfinition du périmètre.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac / CCTC</p>	<p>Liens avec autres programmes : Contrat de ville</p> <p>Indicateurs de suivi : CR COPIL / CCTP / Contrat de prestation</p> <p>Conséquence sur la fonction de centralité : Rendre le centre-ville attractif – participer à la mixité sociale</p>

<p>Coût estimatif : 60 k€ (à mutualiser avec Castelsarrasin ou CCTC)</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p>	
<p>Partenaires potentiellement concernés :</p>	<p><u>Partenariat technique :</u> DDT-ANAH</p> <p><u>Partenariat financier :</u> ANAH, département</p>
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.3 : Déploiement d'une Opération Façades</p> <p>Descriptif : En parallèle de l'OPAH RU, et du fait de la définition du périmètre de l'AVAP en juin 2020, la commune souhaite accompagner les propriétaires pour l'embellissement de leur façade afin d'obtenir un effet vitrine, notamment sur les entrées de ville.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert :</u> 2,6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 92 k€ / an</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique :</u> opérateur, Architecte des Bâtiments de France</p> <p><u>Partenariat financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation du Patrimoine • Région Occitanie (fin du dispositif en 2024) 	 
<p>Liens avec autres programmes</p>	<p>idem 1.1.1</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre de dossiers de demande déposés / taux de réalisation</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Rendre le centre-ville attractif – participer à la mixité sociale</p>

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.5. : Lutte contre l'Habitat Indigne et déploiement du permis de louer

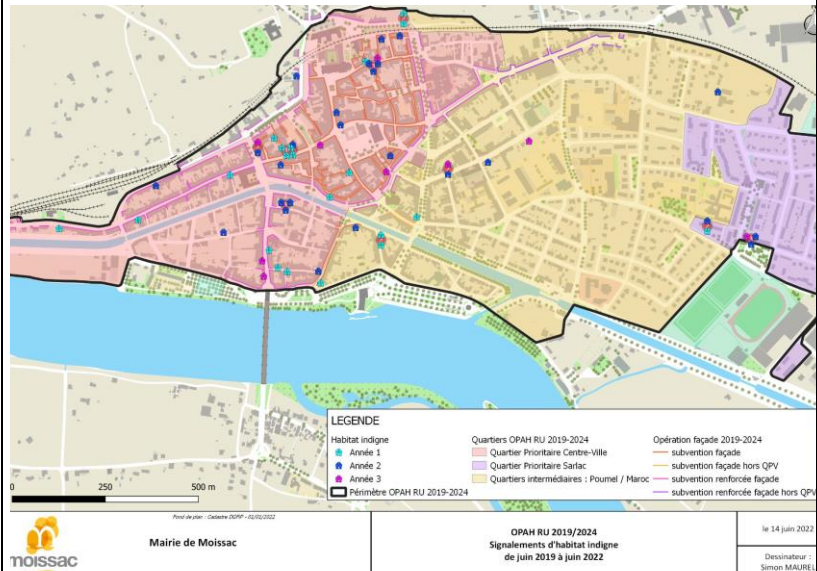
Descriptif : Le pilier 3 du contrat de ville impose un traitement des situations d'habitat indigne et l'accompagnement social des occupants : 58 signalements ont été traités dans ce cadre depuis 2019. Cependant la commune souhaite mettre en place le permis de louer qui est un dispositif « préventif » visant à garantir aux locataires l'accès à un habitat digne. La commune via l'EPCI a déployé la déclaration locative depuis 2018 ; et pourra suite à l'adoption du PLUI-H déployer l'autorisation préalable sur un périmètre inclus dans l'OPAH-RU.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif : : inclus dans OPAH-RU (projet 1.1.1)

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

**Partenaires concernés :**

Partenariat technique : opérateur, ADIL82, PDLHI, ANAH, CAF

Partenariat financier :

- ANAH
- Département

Liens avec autres programmes

idem 1.1.1


Indicateurs de suivi

Réunion trimestrielle du COTECH
Nombre d'autorisations locatives déposées en Mairie
Déploiement effectif du permis de louer sur un périmètre évolutif
Nombre de poursuites engagées

Conséquence sur la fonction de centralité


Un habitat décent et attractif en centre-ville


Axe 1	Fiche action 1.2
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	Etude et définition d'un plan d'action sur le logement des saisonniers
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
Le secteur arboricole à Moissac propose chaque année plusieurs centaines d'emplois de saisonniers agricoles. Ces salariés peuvent rencontrer des difficultés pour assumer les charges d'un logement temporaire et occupent dans certains cas des logements indignes.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
Il s'agit de lutter contre les marchands de sommeil, de ne pas concentrer les travailleurs saisonniers dans les quartiers, de les rapprocher le cas échéant de leur lieu de travail.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : Etude et définition d'un plan d'action sur le logement des saisonniers</p> <p>Descriptif : Lancer une étude à l'échelle intercommunale concernant le logement des saisonniers : quantifier le nombre de travailleurs sur les périodes de récolte, qualifier leur logement, mesurer les besoins et proposer des pistes d'amélioration en s'appuyant sur des pratiques éprouvées.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : 30 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique</u> : DDT, ANEFA, chambre d'agriculture, Action logement, MSA, France Travail, FDSEA, DREETS 82. <u>Partenariat financier</u> : Etat</p>	
Liens avec autres programmes	CRTE + idem 1.1.1
Indicateurs de suivi	Constitution d'un groupe de travail – élaboration d'un CCTP – contrat de prestation
Conséquence sur la fonction de centralité	Un habitat décent et attractif en centre-ville

Axe 1	Fiche action 1.3
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	Suivi des immeubles repérés dans le cadre du RHI-THIRORI (parc privé)
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Dans la dynamique enclenchée par le contrat de ville, Moissac s'est engagée en 2019 dans le NPNRU. A ce titre une étude de repérage d'immeubles stratégiques très dégradés a été effectuée, ainsi qu'une étude de calibrage. Faute d'opérateurs publics, ce programme n'a pas abouti mais il importe de suivre et d'accompagner les investisseurs le cas échéant sur le devenir de ces immeubles.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<p>Veille sur l'aboutissement des compromis et des travaux suite à des permis déposés sur les immeubles repérés dans le cadre du RHI-THIRORI.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3. : Suivi des immeubles repérés dans le cadre du RHI-THIRORI</p> <p>Descriptif : Suivi des transactions et mise en chantier des immeubles stratégiques en centre-ville. La commune souhaite ainsi favoriser la reprise des bâtiments, et la conformité des travaux réalisés.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : coût interne.</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024-2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> DDT, EPFO, opérateur <u>Partenariat financier :</u> -</p>	
Liens avec autres programmes	Contrat de ville 2024 - 2030
Indicateurs de suivi	Nombre de DIA, déclaration de travaux Nombre de logements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre les friches, rendre attractif le centre-ville


Axe 1	Fiche action 1.4
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	DEVELOPPER DES OUTILS DE SUIVI ET DE CONTROLE Mise en place d'une police de l'urbanisme
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Moissac s'est engagée dans 4 OPAH depuis 1985, a approuvé une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (devenue SPR) en 2020, et est labellisé Ville d'Art et d'Histoire et cœur emblématique du Grand Site d'Occitanie. A ce titre, les manquements au règlement d'urbanisme, AVAP (et particulièrement la zone tampon liée à l'abbaye de Moissac inscrite au Patrimoine mondial), les changements de destinations abusifs, la non-déclaration de logements déclarés vacants, les infractions au RLP doivent être sanctionnés.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<p>Après une approche pédagogique auprès des professionnels de l'immobilier, artisans et propriétaires, il s'agit d'appliquer des actions coercitives (amendes, démontage) auprès des propriétaires non respectueux des règlements d'urbanisme au sens large.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4. : création d'1 ETP dédié au contentieux d'urbanisme</p> <p>Descriptif : Création d'1 ETP dédié au contentieux d'urbanisme</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 50 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> DDT, CCTC, architecte des bâtiments de France <u>Partenariat financier :</u> -</p>	
Liens avec autres programmes	idem 1.1.1
Indicateurs de suivi	Nombre de signalements – nombre de procédures
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la visibilité des services aux usagers Qualité du paysage urbain et des entrées de ville Amélioration du cadre de vie des habitants et perception touristique.

Axe 1	Fiche action 1.5
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	DEVELOPPER DES OUTILS DE SUIVI ET DE CONTROLE
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Exigé lors de la mise en place du nouvel PLUI-H, cet observatoire est un outil de connaissance et d'analyse lié à la mise en œuvre du programme local de l'habitat. Il intégrera entre autres un recensement des friches qui a été déjà déployé sur Moissac : 8 000 m2 de bureaux vacants par exemple sont relevés début 2024.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<p>Leur analyse du foncier se base en particulier sur le recensement des éléments facilitant à l'optimisation du foncier dans les espaces déjà urbanisés, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise en compte des inventaires des zones d'activité économique, • le recensement des friches constructibles et des locaux vacants, • des secteurs d'optimisation potentielle de la densité de construction repérés au titre de certaines dispositions des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, etc.), • les surfaces potentiellement réalisables par surélévation des constructions existantes, dans des secteurs à enjeux préalablement repérés. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.5 : Création d'un observatoire foncier</p> <p>Descriptif : l'observatoire du foncier permet une analyse du foncier qui se base en particulier sur le recensement des éléments facilitant l'optimisation du foncier dans les espaces déjà urbanisés</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : interne</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> DDT, TG Aménagement <u>Partenariat financier :</u> -</p>	
Liens avec autres programmes	CRTE – PVD -Bourg-centre
Indicateurs de suivi	Rapport annuel
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre les friches, rendre attractif le centre-ville


Axe 1	Fiche action 1.6
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	DEVELOPPER DES OUTILS DE SUIVI ET DE CONTROLE
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Le ministère de la Culture assure en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation de l'architecture et du patrimoine concrétisée par l'attribution du label Ville et Pays d'art et d'histoire. Cette démarche fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la collectivité, renouvelée tous les dix ans, définissant les objectifs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'actions de médiation en direction des habitants, du jeune public et des visiteurs - la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - le recours à des professionnels qualifiés agréés. - l'accompagnement de la mise en place de dispositifs architecturaux, urbains et paysagers : Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), chartes architecturales et paysagères ... <p>Moissac a été labellisée Ville d'art et d'histoire en 2012 et c'est à ce titre qu'elle s'est engagée dans une AVAP (devenu SPR Site patrimonial remarquable) comportant 3 secteurs. Le secteur 1 est en partie couvert par l'ORT.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<p>L'étude a été réalisée en 2012 et le règlement approuvé en 2020. Malgré la qualité du diagnostic, des éléments seraient à revoir : quelques erreurs de relevé cadastral, la question des panneaux photovoltaïques en cœur d'îlot du centre-ville, et l'exploration de nouvelles potentialités foncières basés sur un recensement de friches pour réaliser des opérations urbaines (curetage d'îlot) ainsi que l'intégration de l'exigence de renaturation et de dédensification dans les cœurs de villes liés au réchauffement climatique.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.6. : Evaluation de l'éventualité d'une modification / révision du règlement de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine</p> <p>Descriptif : Evaluation d'une modification/révision du règlement de l'AVAP (opportunité de curetage, impacts ENR, corrections d'erreurs mineures)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : NC</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation : 2024 • Révision potentielle : 2025-2026 <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique :</u> CAUE, ABF</p> <p><u>Partenariat financier :</u> NC</p>	
Liens avec autres programmes	Ville d'art et d'histoire / Programme protection bien UNESCO
Indicateurs de suivi	Constitution du groupe de travail – CCTP – contrat de prestation
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre la ville durable

Axe 1	Fiche action 1.7
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	Réhabilitation de logements communaux (parc municipal)
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>La collectivité est propriétaire de plusieurs logements, actuellement vacants.</p> <p>Afin de participer à la lutte contre la vacance en centre-ville, elle a fait chiffrer une action de réhabilitation lourde de ces logements en vue de leur mise en location.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la vacance en centre-ville - Mettre à la location des logements réhabilités à loyers modérés - Embellir le centre-ville avec des bâtiments et façades rénovées 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.7. : Réhabilitation de logements communaux</p> <p>Descriptif : Réhabilitation de 7 logements communaux : Les 5 biens impactés sont les suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appartement Ancien collège – BD Lakanal : 2 F3 • Maison Presbytère Saint-Jacques – rue de l'inondation : 1 F3 • Maisonnette Aire de Camping-car – chemin de Rhodes (hors ORT) 1 F3 • Conciergerie cimetière – avenue du chasselas : 2 F4 • Ancien Gîte communal Camping – chemin du Bidounet (hors ORT) : 1 F4 <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2,4</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 857 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024-2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> CAUE <u>Partenariat financier :</u> Etat</p>	 <p>(Presbytère St Jacques)</p> <p>Liens avec autres programmes : -</p>
Indicateurs de suivi	Achèvement des travaux, mise en location
Conséquence sur la fonction de centralité	Lutter contre les friches, rendre attractif le centre-ville


Axe 1	Fiche action 1.8
DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT	Réhabilitation Immeuble 1 rue des Religieuses
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Le parc social est fortement concentré dans les 2 quartiers prioritaires de Moissac. Si d'importants investissements ont été réalisés dans le quartier du Sarlac sur de grands ensembles en matière d'isolation par l'extérieur, le parc situé en centre-ville historique est plus complexe à réhabiliter et connaît désordres urbains, créant une vacance accrue.</p> <p>Une visite technique a eu lieu en 2022 avec les services de la DDT pour statuer sur la conservation ou la destruction de ce bâti (situé à proximité d'une entrée de ville) qui apparaît comme un potentiel à exploiter au regard des autres immeubles de la rue. Une étude a été menée en 2023 pour dimensionner les investissements nécessaires pour réhabiliter cette copropriété dont le bailleur social Tarn-et-Garonne Habitat possède 11 logements sur 16.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Trouver un financement acceptable pour cette copropriété peu solvable • Vérifier les conditions juridiques pour les votes en AG, • Trouver une solution pour diminuer les dépôts sauvages d'encombrant et prévenir les zones de trafics. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Réhabilitation Immeuble 1 rue des Religieuses</p> <p>Dimensionner les investissements nécessaires pour réhabiliter la copropriété 1 rue des Religieuses dont le bailleur social Tarn-et-Garonne Habitat possède 11 logements sur 16 ; trouver un financement acceptable pour cette copropriété peu solvable, vérifier les conditions juridiques pour les votes en AG, trouver une solution pour diminuer les dépôts sauvages d'encombrant et prévenir les zones de trafics.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2,4</p> <p>Maître d'ouvrage : TGH</p> <p>Coût estimatif : 627 638,73 € ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2023-2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> DDT-ADIL <u>Partenariat financier :</u> NC</p>	<p>CR visite / réunion 18 novembre – Extérieurs</p>  <ul style="list-style-type: none"> • Garages abandonnés • Poubelles accessibles à tout le quartier : encombrants, etc. • Remarque : les murs des immeubles voisins sont aveugles : difficultés pour créer une placette
Liens avec autres programmes	idem 1.1.1
Indicateurs de suivi	Baisse de la vacance locative
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif le centre-ville

Axe 2	Fiche action 2.1
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Protection du parcours marchand dans le PLUI-H et lutte contre les dark stores
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
La commune de Moissac s'est engagée dans le programme NPNRU en 2019. A ce titre elle a diligenté une étude de commercialité qui a salué l'important appareil commercial de la ville, mais mis en alerte sur le taux de vacance relevé (29%) nécessitant un resserrement du parcours marchand en centre-ville.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Booster l'activité économique du centre-ville - Accueillir des entreprises en hyper-centre 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Il s'agit d'interdire des changements de destination au sein des rues commerçantes pour éviter des transformations de boutiques en logements, émettant de ce fait le parcours marchand.</p> <p>D'autre part, le PLUI-H interdira également la création de dark stores (commerces de détail basé sur la livraison de produits de consommation courante commandés depuis une application en ligne) susceptibles de troubler le voisinage en centre-ville.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : -</p> <p>Calendrier prévisionnel : T1 - 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : DDT Partenariat financier : SO</p>	 <p>The map displays a street network in Moissac, France, with various colored overlays. A blue dashed line traces a path through the center, likely representing the commercial route. Numerous purple and pink numbered markers (e.g., 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139) are scattered across the map, indicating specific locations or points of interest. A light blue river or canal flows through the lower part of the map.</p>
Liens avec autres programmes	Contrat de ville
Indicateurs de suivi	Taux de vacance commerciale / nombre de dark stores créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif le centre-ville

Axe 2	Fiche action 2.2
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Densification du linéaire commercial du Sarlac
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Le quartier du Sarlac a été construit dans les années 1960 autour d'une industrie de transformation de caoutchouc. Un projet urbain définissant zone résidentielle, équipement (écoles, centre social, sports) et offre commerciale a été défini. Le linéaire commercial principal compte actuellement 4 cellules vacantes sur existantes. La commune de Moissac a acquis une cellule pour y installer son antenne France Services afin de faciliter l'accès aux droits dans ce Quartier Prioritaire de la Ville et de créer un flux susceptible d'attirer des porteurs de projets.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'ouverture de nouveaux commerces dans le quartier du Sarlac - Animation grâce à la fédération des boutiques à l'essai - Favoriser le commerce de proximité et le lien social 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Afin de faciliter l'amorçage d'un nouveau commerce, la communauté de communes s'appuie sur la fédération des boutiques à l'essai pour proposer à un porteur de projet un local de 76 m² avec les commodités à un tarif ajusté pour un bail de 6 mois, négocier des partenariats (offre bancaire, assurance, comptabilité, etc).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 1 500 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2023-2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> Fédération Boutiques à l'essai, ADIE, établissement bancaire, assureur, comptable <u>Partenariat financier :</u> CCTC</p>	
Liens avec autres programmes	Contrat de ville
Indicateurs de suivi	Signature du bail, pérennité de l'entreprise
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif le centre-ville

Axe 2	Fiche action 2.3
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Réalisation d'études d'opportunité sur les friches majeures identifiées
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>L'observatoire foncier a pour objet d'identifier et de suivre les principales friches au sein de la collectivité. Actuellement la commune recense les boutiques vacantes et les bureaux inoccupés. Ces éléments seront remontés au niveau de l'observatoire foncier de la CCTC. Pour mieux accompagner les propriétaires privés, la commune de Moissac peut solliciter Urban Vitaliz, afin d'orienter la future destination de leurs locaux vacants.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Requalifier des espaces non-utilisés - Valoriser du foncier pour certain en centre-ville - Contribuer aux objectifs du ZAN par la valorisation d'espaces déjà urbanisés - Accompagner la construction de projet pour la requalification d'espaces 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Solliciter Urban vitaliz dans le cadre de PVD pour recycler le foncier artificialisé (construits, bétonnés, pollués) qui a perdu leur usage : exemple : l'école située Place des Palmiers, désaffectée depuis septembre 2023.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 3, 6</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 0</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : DDT – Urban Vitaliz Partenariat financier : BDT/Région</p>	
Liens avec autres programmes	Contrat de ville
Indicateurs de suivi	Saisine d'Urban Vitaliz, nombre de porteurs de projets
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif le centre-ville, développer l'emploi

Axe 2	Fiche action 2.4
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Lancement de l'Appel A Projet sur le tribunal
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Construit entre 1864 et 1866 sur les nouveaux boulevards qui entourent le cœur de la ville de Moissac, le palais de justice a été conçu par Théodore Olivier. Doté d'une façade néo-classique et basé sur un plan régulier construit autour de la salle d'audience, le palais a pour fonction de renvoyer l'image de la justice. Il comprend un escalier monumental spectaculaire, dominé par un fronton triangulaire sculpté de plusieurs niveaux de corniches et bandeaux, intégrant une horloge et l'inscription « Palais de Justice ». Le tribunal n'est plus en fonction depuis 2002 et a accueilli quelques visiteurs avant d'être définitivement fermé au public en 2007. Une étude a été lancée dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sans déboucher. L'édifice est fortement altéré et a bénéficié du loto du Patrimoine en 2023 à hauteur de 300 k€ pour la réfection totale de ses toitures.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Eliminer les friches du centre-ville (pas de bâtiments abandonnés) - Développer les activités économiques / culturelles / tertiaires en centre-ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Maintenant que l'édifice est hors d'eau et sécurisé, un AAP pourra être lancé à destination de promoteurs et de porteurs de projets.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : interne.</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> DDT <u>Partenariat financier :</u> so</p>	
Liens avec autres programmes	Contrat de ville
Indicateurs de suivi	Nombre de visites, nombre de porteurs de projets
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif le centre-ville, développer l'emploi

Axe 2	Fiche action 2.6
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Etude d'une signalétique de rabattement
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Le bassin Terres des Confluences est particulièrement marqué par des flux d'itinérance (cyclistes depuis la vélo voie verte, marcheurs du chemin de Compostelle depuis le GR65, cavaliers depuis la route d'Artagnan). Cette étude s'appuiera notamment sur celle portant sur la définition d'une stratégie pour la valorisation d'un itinéraire fluvial et fluvestre conduite par le CD 82 sur le Canal ainsi que les travaux du comité d'itinéraire V80 qui porte une étude de fréquentation dont les résultats seront livrés en juin 2024.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement touristique - Créer une cohérence visuelle - Faciliter l'accès aux sites remarquable par une meilleur fléchage - Faire connaître les atouts du territoire - S'assurer de la mise à jour et de l'entretien de la signalétique sur le long terme 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Dans le cadre du développement touristique, lancement d'une étude pour déterminer une charte signalétique et une implantation à destination des hôtels et campings classés, des points d'information touristiques, des sites majeurs et secondaires, en s'appuyant déjà sur l'étude de flux et la charte réalisée dans le cadre du schéma de développement touristique du département et des conclusions de l'étude intra EPCI de 2023 à destination des cyclistes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : 30 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> CD, ADT 82, OTI Moissac-TDC <u>Partenariat financier :</u> banque des territoires</p>	
Liens avec autres programmes	AVELO2
Indicateurs de suivi	Réunion annuelle du comité de pilotage Etat d'avancement de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre attractif le centre-ville

Axe 2MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE
CENTRALITE**Fiche action 2.9****Aménagement d'espace public
Allées MONTEBELLO****PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte**

Les allées Montebello, situées à l'Ouest de la ville sur la rive Nord du Tarn rassemblent une esplanade, un groupe scolaire, une école de voile et un linéaire d'hôtels particuliers du XVIIIe siècle.

PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques

- Embellir les espaces publics pour une réappropriation par les habitants et touristes
- Créer des espaces de vie qualitatif
- Anticiper les changements climatiques (végétalisation des sols tout en conservant le couvert)
- Renforcer l'attractivité des espaces publics et des quartiers situés à proximité en les sécurisant

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Descriptif : Les allées Montebello, situées à l'Ouest de la ville sur la rive Nord du Tarn rassemblent une esplanade, un groupe scolaire, une école de voile et un linéaire d'hôtels particuliers du XVIIIe siècle. Ce projet vise à sécuriser l'accès à l'école, de fluidifier le trafic routier, et d'offrir une zone de jeux pour les enfants et les adolescents (en 2 phases).

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : commune de Moissac

Coût estimatif : en cours de chiffrage (env. 1 M€)

Calendrier prévisionnel : 2024

Partenaires potentiellement concernés :

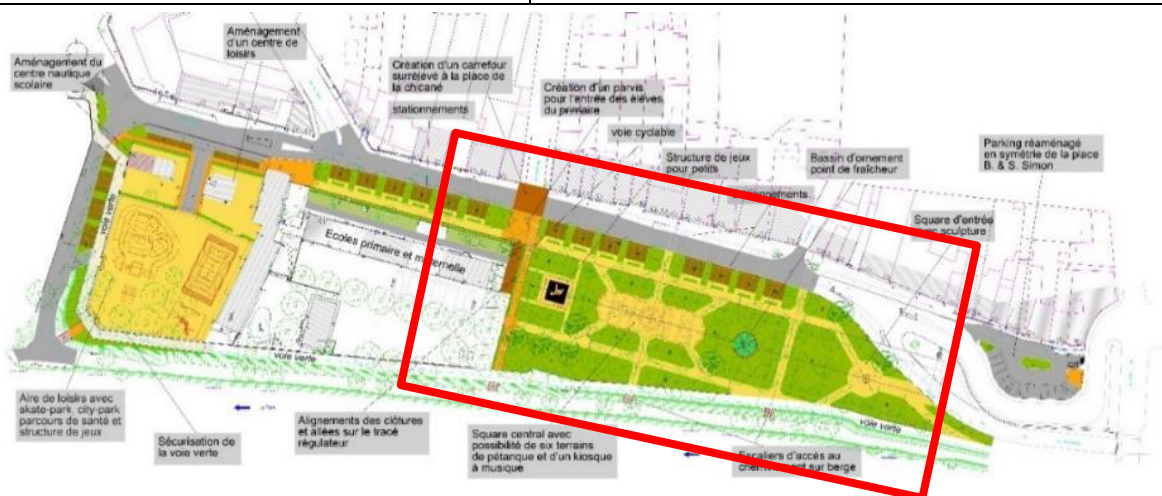
Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : banque des territoires, département, ADEME.

Liens avec autres programmes : contrat de ville

Indicateurs de suivi : CCTP – réception de chantier – effectif de l'école Montebello

Conséquence sur la fonction de centralité : attractivité du centre, ville, mixité sociale



Axe 2**Fiche action 2.13**MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE
CENTRALITE**Création d'un terrain multisport et
d'un jardin collectif au « Petit bois » -
QPV Sarlac****PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte**

L'espace du Petit bois situé au bord du quartier du Sarlac à quelques mètres de l'ensemble scolaire du Sarlac constitue un îlot de fraîcheur. Doté d'une aire de jeu pour tout petits, il n'est pas très fréquenté.

PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques

- Développer des équipements au service de la population
- Aménagement des espaces publics pour en favoriser l'appropriation par les usagers

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Descriptif : Afin de renforcer l'attractivité de cette zone et d'y proposer une offre de loisirs multigénérationnelle, un city stade, un parcours BMX, un terrain de basket et un terrain de pétanque seront créés.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 6

Maître d'ouvrage : commune de Moissac

Coût estimatif : 140 737, 25 € dont :

- City stade : 74 008,00 €
- Parcours BMX : 11 750, 00 €
- Terrain pétanque : 3 770 €
- Aire de basket : 1 700 €

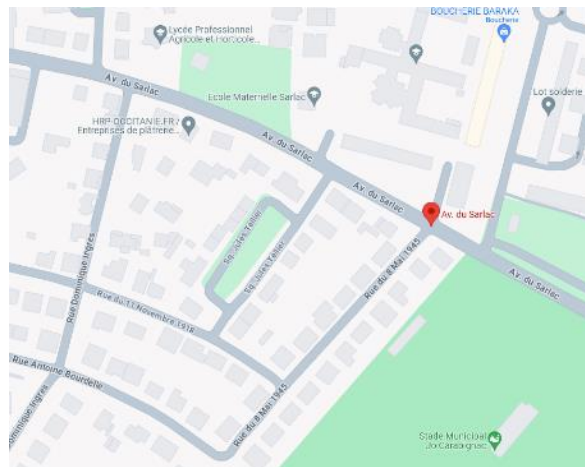
Calendrier prévisionnel : 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : -

Partenariat financier :

- Etat
- Région
- Agence Nationale du Sport
- Conseil départemental (30%)



Liens avec autres programmes : contrat de ville
Indicateurs de suivi : CCTP -réception du chantier
Conséquence sur la fonction de centralité : attractivité du
QPV, mixité sociale

Axe 2	Fiche action 2.14
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Création d'un jardin d'enfant rue Abbal (à coté de l'école du Sarlac) - QPV Sarlac
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
Dans une enclave libre situé à quelques mètres de l'ensemble scolaire du Sarlac l'objectif est de créer une aire de jeu pour tout petits.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre attractif le quartier du Sarlac - Permettre aux familles d'attendre les sorties d'école 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : La commune souhaite créer un espace de vie à côté de l'école Sarlac. Ainsi il est prévu l'installation d'une aire de jeu pour la petite enfance, avec installation de mobilier urbain.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : NC</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique :</u> -</p> <p><u>Partenariat financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat • Conseil départemental 	

Axe 2	Fiche action 2.16
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Lancement de l'Assistance A Maitrise d'Ouvrage pour la création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
Malgré la présence d'un hôpital en centre-ville, Moissac connaît une crise d'accès aux soins du fait de sa démographie médicale : en effet de nombreux médecins généralistes partent en retraite.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la désertification médicale - Maintenir la commune de Moissac comme pôle de santé du territoire - Développer l'offre de soin 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Afin de renforcer l'attractivité médicale sur le territoire et de consolider l'offre de soins, la CCTC souhaite créer une MSP (Maison Pluridisciplinaire de Santé) située entre les 2 quartiers prioritaires de la ville pour ne pas créer de difficultés liées à la mobilité et permettant une sortie de friche pour un ancien EHPAD sur une zone inondable.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : 30 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> EPFO, MSP, CPTS <u>Partenariat financier :</u> EPFO</p>	
<p>Liens avec autres programmes : contrat de ville Indicateurs de suivi : CCTP, réponses des prestataires</p>	

Axe 2	Fiche action 2.17
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Création d'un internat rural
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
Afin de renforcer l'attractivité médicale liée à la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, une offre de logement qualitative doit être proposée aux professionnels de santé, que ce soit pour les internes qui changent de lieu d'affectation tous les 6 mois, les remplaçants ou d'autres professionnels du soin.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la désertification médicale - Développer l'offre de soins - Faire découvrir le territoire pour des installations pérennes 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : La commune souhaite créer un internat rural. Ce logement devra accueillir au moins 2 locataires, à proximité des services et de la gare. En 2024 sera étudié le lieu en fonction des opportunités immobilières recensées.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Moissac/CCTC</p> <p>Coût estimatif : NC</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 -2026</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> ARS,CPTS, MSP, Département <u>Partenariat financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat • Conseil départemental 	
<p>Liens avec autres programmes : contrat de ville, CLS Indicateurs de suivi : sélection d'un lieu Conséquence sur la fonction de centralité : attractivité médicale</p>	

Axe 2	Fiche action 2.18
MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE	Rénovation de la piste d'athlétisme du Stade Jo Carabignac - QPV Sarlac
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Moissac dispose d'un grand nombre d'équipements sportifs et de loisirs, de plein air ou d'intérieur. Ils sont utilisés par le tissu associatif (32 associations sportives recensées), pour les activités scolaires et péri-scolaires et par l'ensemble de la population. Le projet autour du stade Jo Carabignac est phasé en plusieurs opérations dont certaines ont été réalisées en 2023 (éclairage du stade en particulier). Ce stade est également utilisé pour des opérations non sportives (Dispositif innovant de Pole Emploi « du stade à l'emploi »).</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre attractif le quartier du Sarlac - Développer des équipements au service de la population 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Il s'agit de rénover la piste d'athlétisme afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre attractif le quartier du Sarlac - Pouvoir accueillir des compétitions de niveau départemental <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 4</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 600 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : avril 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique :</u> -</p> <p><u>Partenariat financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région • Agence Nationale du Sport • Conseil départemental 	
<p>Liens avec autres programmes : contrat de ville</p> <p>Indicateurs de suivi : CCTP -réception du chantier</p> <p>Conséquence sur la fonction de centralité : attractivité du QPV, mixité sociale</p>	

Axe 2**Fiche action 2.19**MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE
CENTRALITE**REQUALIFICATION DE LA ZAE du LUC****PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte**

Au vu de la caducité du permis d'aménager de la zone du Luc (13,2 ha) dont la Communauté de Communes Terres des Confluences est propriétaire, par suite de l'absence de tous travaux depuis plus de 3 ans, la CCTC souhaite relancer l'aménagement de ce périmètre selon une solution restant à déterminer (permis d'aménager, création d'une ZAC).

PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques

- Mesurer les impacts pour une requalification en zone industrielle
- Densifier la fonction commerciale en centre-ville

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Descriptif : Initialement cette zone était destinée à l'activité artisanale et commerciale. L'objectif est donc de lancer une étude pour réaliser un inventaire naturaliste faune-flore-habitats sur l'ensemble du périmètre de la ZA, et de répondre de manière exhaustive et qualitative à tous les enjeux susceptibles d'affecter le projet.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4

Maître d'ouvrage : CCTC

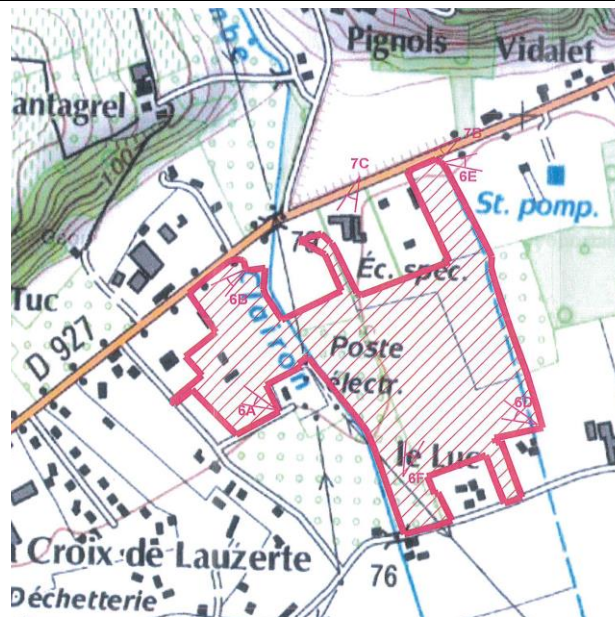
Coût estimatif : 22 650 € ttc

Calendrier prévisionnel : mi 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, cabinet EDEN


Partenariat financier : Banque des territoires



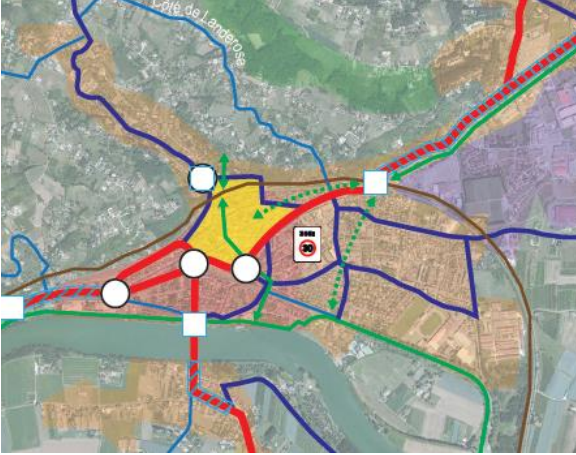
Liens avec autres programmes : CRTE

Indicateurs de suivi : CCTP – résultat de l'étude

Conséquence sur la fonction de centralité : attractivité commerciale du centre-ville

Axe 3	Fiche action 3.1
INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXI ^e SIECLE	Etude de mobilité : déploiement du plan d'action issu de l'étude = installation du mobilier urbain
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
L'étude globale de mobilité sur le périmètre des 22 communes de la CC Terres des Confluences aura pour but d'identifier, d'évaluer et d'offrir une vision précise de l'ensemble des transports et des mobilités sur le territoire en traitant les aménagements existants et en projet, des services, des infrastructures, des pôles desservis, des acteurs de la mobilité. Elle définit une stratégie locale de mobilité avec des objectifs et des propositions d'actions dont les vocations seront : l'amélioration de la mobilité des personnes grâce à l'identification des besoins de chacun et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la mobilité des personnes - Réduction des émissions de gaz à effet de serre 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Le schéma des modes actifs comprend un état des lieux de l'offre de mobilité active existante et en projet sur le territoire, le recensement des besoins et des actions des divers publics. En découlent des propositions d'actions permettant aux élus et aux acteurs locaux d'avoir une connaissance fine des pratiques actuelles des modes actifs dans le but de les améliorer. Un plan d'action incluant l'installation de mobilier à destination des cyclistes et un aménagement des zones multimodales à proximité des gares (dont Moissac) est défini.</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : BE Immergis ; ADEME (Programme AVELO 2); Région Occitanie ; Département 82 Partenariat financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AXE 1 Schéma des modes doux 50 000 € : • AXE 4 chargé/e de mission 120 000 € + 3 000 € : ADEME, LEADER • AXE 2 Services vélo 120 000 € : ADEME, • AXE 3 communication/animation 90 000 € : ADEME 	 <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : 383 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p>
Liens avec autres programmes	PCAET
Indicateurs de suivi	Recrutement Bureau d'études Résultat de l'étude via livrables
Conséquence sur la fonction de centralité	Intégration à l'échelle intercommunale des enjeux liés aux centralités sur la mobilité active et les modes doux.

Axe 3	Fiche action 3.2
INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXI^e SIECLE	Etude de mobilité inter EPCI
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Etude sur la mobilité à l'échelle de 4 EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC Terres des Confluences, • CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, • CC les Deux Rives, • CC Pays de Serres en Quercy 	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<p>A travers le dispositif "Petites villes de demain" dont les EPCI sont lauréates, a été exprimé plusieurs besoins liés à la mobilité. Cette étude concertée : Etat, Région, Conseil Départemental, EPCI consistera à comprendre et objectiver les besoins des usagers de chaque territoire, identifier un programme d'actions avec leurs conditions de mises en œuvre, expérimenter plusieurs actions. Cette étude présente un intérêt de par son approche inter-EPCI.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Le réseau de transports en commun reste globalement limité, avec une utilisation prépondérante de la voiture, malgré un développement d'initiatives (Rézo Pouce, covoiturage organisé). On note par ailleurs des situations de précarité mobilité importantes : les publics en précarité, les seniors (en France, on note un taux d'immobilité des personnes âgées en milieu rural jusqu'à 30%, bien supérieur au taux en milieu urbain), les jeunes sans permis. Il est question de développer des alternatives à la voiture en autosolisme, dans un but de diminution des pollutions et des gaz à effet de serre. Développer des transports en commun ou partagés permet par ailleurs une diminution des coûts pour les ménages du territoire. Selon les issues de l'étude qui durera 24 mois, des expérimentations d'usage pourraient être proposées.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain</p> <p>Coût estimatif : 96 666.66 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2023- 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Partenariat technique</u> : les 4 CC concernées, Région • <u>Partenariat financier</u> : Département, Banque des Territoires 	
Liens avec autres programmes	PCAET
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement Bureau d'études <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action défini • Mise en œuvre des actions
Conséquence sur la fonction de centralité	Intégration à l'échelle inter-EPCI des enjeux liés aux centralités sur la mobilité. Etablir une cohérence territoriale favorisant une adéquation entre les besoins des usagers, les enjeux actuels des mobilités et environnementaux

Axe 3	Fiche action 3.3
INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXI ^e SIECLE	Dimensionnement d'une étude de stationnement dans le centre-ville
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
La question du stationnement impacte le commerce de proximité comme les habitants du cœur de ville. C'est un vecteur d'attractivité, qui peut évoluer au cours du temps, selon les résultats de l'étude des mobilités. C'est aussi une ressource financière pour la ville, notamment dans le cadre touristique.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Repositionner des parkings et repenser leur usage - Développer les modes de déplacement doux 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Il s'agit de mesurer précisément les besoins d'une nouvelle étude sur le stationnement au regard des précédents études existantes,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stationnement en 2012 - Commercialité et renouvellement urbain en 2019 - Etude des flux piétons en 2022. <p>et monter le cas échéant un cahier des clauses techniques particulières.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : interne</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> DDT, CCTC <u>Partenariat financier :</u> so</p>	
Liens avec autres programmes	-
Indicateurs de suivi	<p>Rédaction d'une synthèse des études existantes</p> <p>Rédaction d'un Cahier des clauses techniques particulières.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Attractivité du centre-ville (habitants et commerces)</p> <p>mixité sociale</p>

Axe 3	Fiche action 3.5	
INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXI^e SIECLE	Curetage de l'ilot FALHIERE et aménagement d'espace public	
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte		
Situé dans un quartier qui demande à se renouveler, l'ensemble du parcellaire Falhière montre un habitat fortement dégradé. Au terme d'une succession de préemptions, la commune a acquis une maîtrise foncière qui lui permettra de détruire le dernier bâtiment central.		
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques		
<ul style="list-style-type: none"> - Repositionner des parkings et repenser leur usage - Développer les modes de déplacement doux, - Végétaliser les espaces publics 		
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES		
<p>Descriptif : L'objectif est de dédensifier la ville en créant un îlot de fraîcheur, d'offrir le même nombre de place de stationnement sur des surfaces non imperméabilisés tout en végétalisant la zone.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p>	<p>Coût estimatif : 820 331 € ttc</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : DDT, CCTC</p> <p>Partenariat financier : Etat, département, ADEME, Région, Agence de l'eau</p>	
<p>Le tronçon est-ouest de la rue Falhière peut devenir piéton, ou un garage collectif. Seul l'accès à la résidence Malet est conservé.</p> <p>Construction d'un mur d'alignement avec intégration d'un fossé</p> <p>place de la résidence</p> <p>Alignement de la place de la résidence couvert par des marais surmontés de grilles.</p> <p>La place est conçue sur un plan de square : une vaste pelouse de 3m de large marque l'ancien parcellaire et dessert les immeubles résidentiels. Une bande végétale de massifs foraux constitue une allée naturelle. A l'entrée, la place s'ordonne en cornes d'élan par quatre arbres de haute tige. L'ouvrage central est occupé par un parking couvert qui peut constituer un lieu festif en tenant compte aux véhicules.</p> <p>La poste</p> <p>Legende : Pavé gris, Pavé crème, Béton décoloré, Massifs foraux</p>		
Liens avec autres programmes	CRTE	
Indicateurs de suivi	Rédaction d'une synthèse des études existantes Rédaction d'un Cahier des clauses techniques particulières.	
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du centre-ville (habitants, investisseurs professions libérales), mixité sociale,	

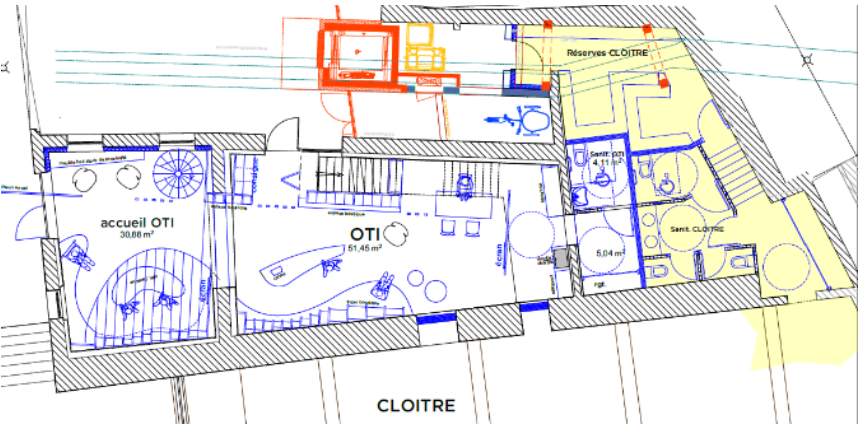
Axe 2	Fiche action 3.6
INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXI^e SIECLE	Végétalisation et aménagement d'espace public PLACE DE LA LIBERTE
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
L'aménagement de ces zones de circulation situées en bourg centre, a pour principal objectif d'assurer la mixité fonctionnelle et la cohabitation de tous les usagers dans de bonnes conditions de sécurité.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Repositionner des parkings et repenser leur usage - Développer les modes de déplacement doux, - Végétaliser les espaces publics 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Les travaux consistent à embellir la placette en réorganisant le stationnement, les accès aux commerces et à sécuriser l'entrée de la nouvelle micro-crèche. Ces rues rejoignant le centre-ville faciliteront l'accès des habitants aux commerces, aux services publics. Il est prévu dans cette requalification, l'intégration d'une fontaine en circuit fermé créant ainsi un îlot de fraîcheur et la plantation d'arbre. La place de la Liberté aura une finition de revêtement en pavés avec des trottoirs aux normes de l'accessibilité, toujours en harmonie avec le site de l'abbatiale tout proche.</p>	
<p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p>	
<p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p>	
<p>Coût estimatif : 801 320 € ttc</p>	
<p>Calendrier prévisionnel : 2024</p>	
<p>Partenaires potentiellement concernés :</p>	
<p><u>Partenariat technique :</u> CAUE</p>	
<p><u>Partenariat financier :</u> Etat, département, Fonds vert</p>	
	

AR Prefecture082-218201127-20240409-CM20240409_41-DE
Reçu le 15/04/2024

Liens avec autres programmes	CRTE
Indicateurs de suivi	Réception du chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du centre-ville

Axe 2	Fiche action 3.8
INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXI^e SIECLE	Rénovation énergétique des écoles : ECOLE CHABRIE
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
L'école Chabrié située en plein cœur du périmètre ORT est un bâtiment communal bâti en 1884 de 440 m ² abritant 11 classes. Située dans le Secteur 1 de l'AVAP et identifiée comme Bâtiment remarquable, dans le périmètre Monuments Historiques, elle a fait l'objet d'extension successives et est aujourd'hui classée comme passoire thermique.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Une étude a préconisé une solution thermique basé sur un doublage des parois, pose de double vitrage, remplacement du système de chauffage, mise en place d'une ventilation double flux, et isolation des faux plafonds. L'objectif est d'atteindre les 35 % d'économie sur la consommation d'énergie.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 887 924 € ttc</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> <u>Partenariat financier :</u> Contrat de ville, Région, département, Fonds vert, CCTC.</p>	
Liens avec autres programmes	CRTE
Indicateurs de suivi	Réception du chantier
Conséquence sur la fonction de centralité	-

Axe 4	Fiche action 4.0
DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MOISSAC	Penser le marketing territorial
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>La ville de Moissac possède de nombreux labels : ensemble abbatial inscrit au Patrimoine mondial depuis 1998, Ville d'art et d'Histoire depuis 2012, Grand Site Midi Pyrénées puis Occitanie en 2018, renouvellement du statut de Station touristique en cours. Néanmoins, les indicateurs sociaux (revenus fiscaux, revenus issus de la redistribution) indiquent des difficultés du territoire qui peuvent être un frein à l'attractivité du territoire et altérer son image.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre attractive la ville - Attirer les flux vers l'abbaye et les commerces 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Dans un premier temps, il s'agit de prendre connaissance des diverses actions de marketing territorial à l'échelle régionale, départementale (fiche-action 1 du schéma départemental du tourisme portant sur la création d'une marque touristique par le conseil départemental de Tarn-et-Garonne) et de partager les bonnes pratiques (succès et échecs) avec les techniciens et élus concernés ; en second temps, il sera nécessaire de définir l'échelle d'intervention en fonction des identités et des cibles des territoires.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : 25 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel: 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenariat technique :</u> Tarn-et-Garonne Tourisme, Direction régionale du tourisme, CD 82 <u>Partenariat financier :</u> NC</p>	
Liens avec autres programmes	Grand Site Occitanie (Région)
Indicateurs de suivi	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du territoire

Axe 4	Fiche action 4.1
DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MOISSAC	Repositionner l'Office de Tourisme Intercommunal sur le flux visiteurs
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
Suite à la création de l'Office de Tourisme Intercommunal, un nouveau siège et espace d'accueil a été créé dans une friche municipale, aux abords du site abbatial principal lieu d'attractivité du cœur emblématique du Grand Site d'Occitanie. Néanmoins cette localisation a fait chuter la fréquentation de cet office, du fait d'un accès difficile et d'une visibilité moins forte.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre attractive la ville - Attirer les flux vers l'abbaye et les commerces 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Il s'agit de repositionner l'espace accueil au pied du flux de visiteurs du Cloître de Moissac, qui compte environ 60 000 visiteurs par an, tout en offrant les mêmes fonctions d'accueil, accès WIFI, espace boutique et sanitaires, au sein des anciens locaux de l'Office de tourisme.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : CCTC</p> <p>Coût estimatif : 400 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel: 2024-25</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique :</u> DDT, CCTC, ADEFPAT, CAUE, ADT 82, CD82.</p> <p><u>Partenariat financier :</u> Région (sous réserve des dispositifs en vigueur)</p>	
Liens avec autres programmes	CRTE, Grand Site Occitanie (Région)
Indicateurs de suivi	Réception du chantier Nombre de visiteurs uniques Chiffre d'affaires de la boutique Nombre d'emplois touristiques sur la CCTC
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du territoire

Axe 4**Fiche action 4.2****DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MOISSAC****Amélioration de l'accessibilité à la PLACE DURAND DE BREDON****PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte**

Une zone de stationnement de 46 places est située au-dessus de la voie de chemin de fer qui sépare le boulevard Léon Cladel et les allées de Brienne, de l'hyper centre-ville qui concentre le cloître de Moissac (vocation touristique), l'Abbatiale (vocation culturelle), la mairie (accès aux droits), le commerce de proximité et le marché de plein vent (vocation commerciale).

PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques

- Améliorer l'accessibilité
- Valoriser l'espace public

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Descriptif : Il s'agit de détruire un escalier pentu et glissant pour construire :

- Un ascenseur
- Revoir les pentes d'accès au cloître pour les PMR.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Moissac

Coût estimatif :

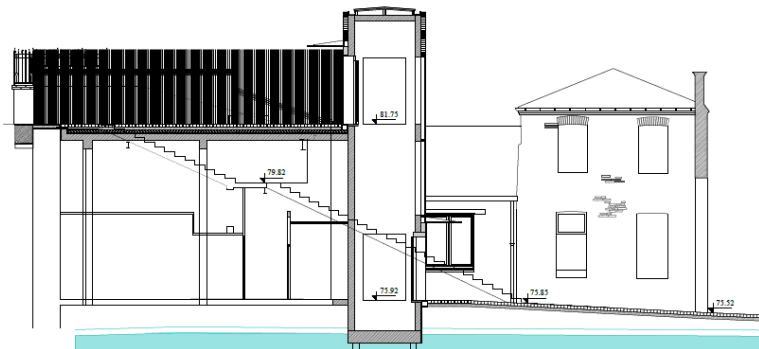
- Etude : 39 700€ ht
- Travaux : 267 682,09€ ht

Calendrier prévisionnel : 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, CCTC, ABF

Partenariat financier : Etat.



Liens avec autres programmes

CRTE, Grand Site Occitanie (Région)

Indicateurs de suivi


Réception du chantier
Nombre de visiteurs uniques OTI/cloître de Moissac

Conséquence sur la fonction de centralité

Attractivité du territoire

Axe 4	Fiche action 4.4
DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MOISSAC	Valorisation du site abbatial par éclairage de la place Roger Delthil et du tympan
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>L'abbaye de Moissac est inscrite au Patrimoine mondial depuis 1998 au titre des chemins de Compostelle en France. Le tympan est une des composantes de ce bien. Dégagé de la circulation urbaine depuis 1995 par la création de la place piétonnée Roger Delthil. La place Roger Delthil regroupe un appareil commercial qui participe à l'animation et l'attractivité de la ville.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Attirer les flux vers l'abbaye et les commerces - Valoriser l'espace public (architecture médiévale, du XVIIE siècle et fontaine) 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : il nécessite une restauration ainsi qu'une valorisation nocturne, notamment en hiver. Il s'agit également de valoriser l'offre commerciale en attirant par un dispositif lumineux le flux en provenance de la place des Récollets qui présente 231 places de stationnement.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 25 k€ ht</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique</u> : ABF, SPIE</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat.</p>	
Liens avec autres programmes	CRTE, Grand Site Occitanie (Région)
Indicateurs de suivi	Réception du chantier Nombre de visiteurs uniques Chiffre d'affaires de la boutique
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du territoire

Axe 4	Fiche action 4.6
DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MOISSAC	Sauvegarde patrimoniale de l'abbaye de Moissac (restauration du tympan et du cloître)
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
L'abbaye de Moissac est inscrite au Patrimoine mondial depuis 1998 au titre des chemins de Compostelle en France. Le tympan et le cloître du XIIe siècle sont les 2 composantes de ce bien présentant une Valeur Exceptionnelle Universelle. Le cloître est visité par 60 000 personnes par an. C'est le monument le plus visité du département et la ville est labellisé Grand Site Occitanie à ce titre. Néanmoins ces deux éléments sont confrontés à une altération forte des sculptures.	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ce patrimoine millénaire pour les générations futures - Rendre attractive la ville - Cultiver le sentiment de fierté de la part des habitants 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : le projet vise donc à poursuivre la restauration de l'abbaye par la restauration d'éléments du tympan et du cloître qui se dégradent.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif : 5 600 k€</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 -2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique</u> : ABF, SPIE, Région</p> <p><u>Partenariat financier</u> : Etat, Fondation du Patrimoine, Région</p>	
Liens avec autres programmes	CRTE, Grand Site Occitanie (Région)
Indicateurs de suivi	Réception du chantier Nombre de visiteurs uniques
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du territoire

Axe 4	Fiche action 4.8
DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MOISSAC	Finalisation des aménagements de l'ÉGLISE SAINT JACQUES et rénovation de l'orgue
PRESENTATION DE L'ACTION : Contexte	
<p>Située au croisement de la vélo voie verte et de la principale ceinture routière de Moissac, cette église du XIXe siècle désaffectée depuis une 15e d'années a été sécurisée puis rouverte au public en 2020 avec un aménagement de sanitaires : elle a accueilli plusieurs expositions en été mais il apparait que les espaces doivent être restructurés et aménagés spécifiquement à cet usage ; Il est nécessaire également d'adapter l'acoustique pour des concerts futurs.</p> <p>D'autre part, cette église abrite un orgue classé au titre des Monuments Historiques comportant des innovations techniques uniques en France, nécessitant une rénovation complète suite à l'étude réalisée en 2022 par le cabinet Galtier.</p>	
PRESENTATION DE L'ACTION : Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un patrimoine remarquable - Rendre attractive la ville 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Les travaux consistent en la création de cloison, élingage et éclairage</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Moissac</p> <p>Coût estimatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux église : 150 448 € - Travaux orgue : 400 000 € ht <p>Calendrier prévisionnel : 2024-2025</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenariat technique</u> : Cabinet Galtier, architecte, ABF.</p> <p><u>Partenariat financier</u> : DRAC, Etat, département</p>	
Liens avec autres programmes	CRTE, Grand Site Occitanie (Région)
Indicateurs de suivi	Réception du chantier Nombre de visiteurs / an
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action répond pleinement aux enjeux identifiés sur le territoire, notamment en termes d'amélioration du cadre de vie et de mise en valeur des bâtiments accessible au public.



Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

CONTRAT BOURG CENTRE 2022-2028 - PVD 2021-2026

Commune de Moissac – Communauté de communes Terres des Confluences

Présenté lors du COFIL du 23 janvier 2024



L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS	Avenant-Contrat 2nde génération					Objectif territorial du Pacte Vert
	2022	2023	2024	2025	2026	
AXE STRATEGIQUE 1		DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT				
ACTION 1.7 - réhabilitation de logements communaux (parc municipal)			➡	➡	➡	2,4
AXE STRATEGIQUE 2		MAINTENIR ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITE				
ACTION 2.3 - réalisation d'études d'opportunité sur les friches majeures identifiées			⌚			3,6
ACTION 2.13 - Création d'un terrain multisport et d'un jardin collectif au "petit bois" QPV Sarlac		⌚	➡	➡		2,6
ACTION 2.18 - rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jo Carabignac		⌚	➡	➡		4
AXE STRATEGIQUE 3		INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXIème SIECLE				
ACTION 3.2 - étude de mobilité inter-EPCI		⌚	⌚			6
ACTION 3.5 - Curetage de l'îlot FALHIÈRE et aménagement d'espace public		⌚	➡			6

ACTION 3.8 - Rénovation énergétique des écoles		⌚	➡		2
AXE STRATEGIQUE 4	DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE LA VILLE DE MOISSAC				
ACTION 4.1 - repositionner l'office de tourisme intercommunal sur le flux de visiteurs			⌚	➡	6

Annexe 3 : PROGRAMME D' ACTIONS GLOBAL BOURG CENTRE 2022-2028 et PVD -2022-2026



Commune de Moissac – Communauté de communes Terres des Confluences
Présenté lors du COPIL du 23 janvier 2024



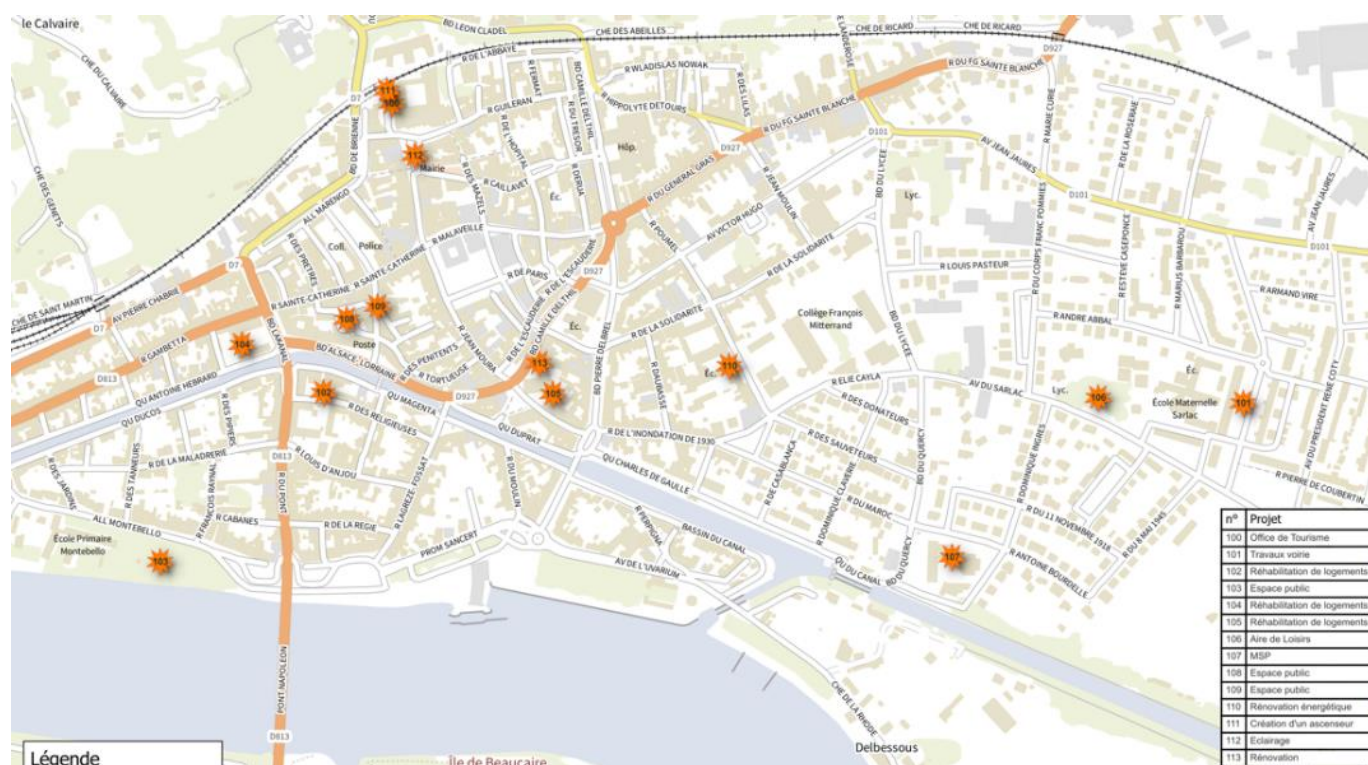
L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

La colonne PVD reprend la numérotation des fiches-action de l'annexe de la convention PVD de 2022

Localisation des principales opérations (2024 - > 2026)



Légende : ingénierie

🕒 phase « études » / 🔄 phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS	PVD	2023	2024	Maitrise d'ouvrage	Obj. Pacte Vert	2025-2028	Fiche action
AXE 0 - TRANSVERSAL							
ACTION 0.1 Création d'un poste de chefferie de projet PVD	0.1	🔄	🔄	CCTC	-	> 2026	X
ACTION 0.2 Elaboration d'un plan-guide			🕒	CCTC / Moissac	-	2024	X
AXE 1 – DEVELOPPER UNE OFFRE ATTRACTIVE D'HABITAT (REHABILITATION / RESTRUCTURATION)							FA
ACTION 1.1.1 / Déploiement de l'OPAH-RU (énergie, autonomie, logements dégradés, lutte contre la vacance locative) – en réaliser le bilan	1.1	🔄	🔄	Moissac	2		X
ACTION 1.1.2 / Etude pré-opérationnelle pour la future OPAH-(RU)			🔄	Moissac-CCTC	2		X
ACTION 1.1.3 / Déploiement d'une opération Façades	1.1	🔄	🔄	Moissac	6		X
ACTION 1.1.4 / Lutte contre l'Habitat Indigne et Déploiement du permis de louer	1.3	🔄	🔄	Moissac	4	> 2026	X
ACTION 1.2 / Etude et plan d'action sur le logement saisonnier	1.4		🔄	CCTC	4		X
ACTION 1.3 / Suivi des immeubles repérés dans le cadre du RHI-THIRORI	1.2	🔄	🔄	Moissac	6		X
ACTION 1.4 / Mise en place d'une police de l'urbanisme (contentieux)	1.6		🕒	Moissac			X
ACTION 1.5 / Création d'un observatoire foncier (intégrant le recensement des friches)		🕒	🔄	CCTC	6		X
ACTION 1.6/ Evaluation Révision de l'AVAP (SPR)			🕒	CCTC	6		X
ACTION 1.7 / Réhabilitation de logements communaux		🕒	🔄	Moissac	2,4	> 2025	X
ACTION 1.8 / Réhabilitation Immeuble 1 rue des religieuses et façade rue Ste Catherine	1.5	🕒	🕒	TGH	-		X
AXE 2 – MAITRISER ET DEVELOPPER LES FONCTIONS DE CENTRALITES (polarité commerciale, touristique et équipements)							FA
ACTION 2.1/ Protection du parcours marchand via le PLUI-H et lutter contre les dark stores.		🕒	🔄	CCTC	5,6		X
ACTION 2.2 / Densification du linéaire commercial du Sarlac (boutique à l'essai)	2.4	🕒	🔄	CCTC	5,6		X
ACTION 2.3 / Conduite des études d'opportunités sur les friches majeures identifiées (Ecole Place des palmiers)			🕒	Moissac	6		X
ACTION 2.4 / Lancement de l'AAP tribunal (friche actuelle)	Suite 4.4		🕒	Moissac	6		X
ACTION 2.5 / Dimensionnement d'une étude sur les besoins des entreprises (immobilier – infrastructures – formations)			🕒	CCTC	5	2025-2026	
ACTION 2.6/ Etude signalétique de rabattement			🕒	CCTC	6		X

ACTION 2.7 / Dimensionnement d'une étude signalétique informationnelle locale (SIL)				Moissac	6		
ACTION 2.8 / Réorganisation des espaces et valorisation de l'uvarium				Moissac	6	2025-2026	
Action 2.9 / Aménagement d'espace public Allées Montebello	2.5			Moissac	4,6		X
ACTION 2.10 / Etude de Sécurisation de la zone Lycée (inclus dans le programme d'extension du lycée)				Moissac / Région	4	2025-2026	
ACTION 2.11 Etude construction d'un complexe multisport	2.13			Moissac	4	2025	
ACTION 2.12 Etude déplacement du Centre technique pour la création du complexe multisport				Moissac	4	2025	
ACTON 2.13 Création d'un terrain multisport et d'un jardin collectif (Sarlac)	2.5			Moissac	4		X
ACTON 2.14 Création jardin d'enfant rue Abbal (Sarlac)				Moissac	4		
ACTION 2.15 Réhabilitation et sécurisation voirie derrière immeuble 18 av. Dr Rouanet (Sarlac)				Moissac	6		
ACTION 2.16 AMO pour le lancement de l'AAP pour la création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé en quartier intermédiaire				CCTC	4		X
ACTION 2.17 Création d'un internat rural				Moissac / CCTC	4		X
ACTION 2.18 Rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jo Carabignac (Sarlac)				Moissac			X
ACTION 2.19 Requalification de la ZAE du Luc en zone industrielle (étude faune-flore)				CCTC	3,6		X
ACTION 2.20 Sensibiliser les artisans à la reprise/transmission d'entreprises (CMA)	1.7			CCTC	6		
ACTION 2.21 Soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprises locales				CCTC	6		
AXE 3 – INSCRIRE MOISSAC DANS LES TRANSITIONS DU XXI^e SIECLE							FA
ACTION 3.1 / Etude de mobilité : déploiement du plan d'action issu de l'étude (mobilier)	0.3			CCTC	3, 6		X
ACTION 3.2 / Etude de mobilité inter- EPCI	0.4			EPCI Pays Lafrançaisain	3, 6		X
ACTION 3.3 / Dimensionnement d'une étude de stationnement en centre-ville	2.1			Moissac / CCTC	3, 6	2025-2028	X
ACTION 3.4 / Conversion d'une friche (hangar Chauderon) en parc de stationnement	2.2			Moissac	3, 6	2025	
ACTION 3.5 Curetage de l'îlot Falhières et Végétalisation (renaturation et stationnement)	2.11			Moissac	2, 3		X
ACTION 3.6 / Végétalisation (fontaine + renaturation) et aménagement d'espace public Place de la liberté	2.11			Moissac	2, 3		X
ACTION 3.7 / Végétalisation et modification du sens de circulation avec création de voies cyclables (zone Ouest : Rue Gambetta +Rue Chabrier + carrefour de Gascogne avec réorganisation boulevard Lakanal)				Moissac	2, 3	2025-2028	
ACTION 3.8 / Réhabilitation énergétique des écoles (Chabrié)	3.2			Moissac	2		X
ACTION 3.9 / Projet de chaufferie mutualisée sur centre culturel écoles à proximité, collège et lycée				Moissac	1,2	2025-2028	

ACTION 3.10 / Programme éclairage public (passage en LED)	Suite 3.1			Moissac	2	2025-2028	
ACTION 3.11 / Mise aux normes et redimensionnement de l'Assainissement collectif (mutualisation)				SMEC	1	2025-2028	
ACTION 3.12 / Programmer des actions de sensibilisation à l'environnement et à une alimentation de qualité et locale				CA82		2025-2028	
AXE 4 – DEVELOPPER LA NOTORIETE ET LE RAYONNEMENT DE MOISSAC							FA
ACTION 4.0 Penser le marketing territorial à l'échelle intercommunale et sa segmentation communale le cas échéant				CCTC	-		X
ACTION 4.1 Repositionner l'Office de tourisme intercommunal sur le flux visiteurs	4.2			CCTC	6		X
ACTION 4.2 Améliorer l'accessibilité à la place Durand de Bredon (accès cloître et commerces)	4.3			Moissac	6		X
ACTION 4.3 Aménager des sanitaires pour les visiteurs du cloître	4.1			Moissac	6		Voir 4.1
ACTION 4.4 Valorisation du site abbatial par éclairage de la place Roger Delthil et tympan				Moissac	6		X
ACTION 4.5 Etude de valorisation de l'aile orientale du cloître	4.7			Moissac	6	2025-2028	
ACTION 4.6 Sauvegarde du patrimoine (restauration du tympan et des chapiteaux du site abbatial)				Moissac	6		X
ACTION 4.7 Réaménagement du Boulevard Léon Cladel (pan nord du site abbatial)				Moissac	6	2025-2028	
ACTION 4.8 Aménagement acoustique de l'église St Jacques et rénovation de l'orgue	4.5			Moissac	6		X
ACTION 4.9 Travaux d'entretien et réfection toitures des monuments historiques				Moissac	6	continu	
ACTION 4.10 Création d'une micro-folie	4.6			Moissac	6	2025-2028	